

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 29 avril au 5 mai 2011 - N° 6362 - 60^{ème} année



CORSICA AD EXTRA

LA CORSE À BRUXELLES

Aux côtés des régions françaises, la Collectivité Territoriale de Corse soutient la mise en place d'une catégorie de régions intermédiaires



UNIVERSITA

Au coeur de l'événementiel de l'IUT di Corsica avec son Directeur Christian Cristofari



INITIATIVE

Le CRIJ de Corse inaugure, avec Marcel Rufo, un cycle d'ateliers sur l'accès aux soins



ZOOM

Retour sur la 12^{ème} édition du festival blues-jazz-rock Equinoxe, à Bastia

La Corse à Bruxelles : l'enjeu d'une catégorie de régions intermédiaires

Emmanuelle de Gentili, Conseillère exécutive en charge des relations avec l'Union européenne et de la coopération interrégionale, a rencontré le mercredi 13 avril 2011, à Bruxelles, les représentants des institutions européennes avec, en tête, une priorité : soutenir, aux côtés des régions françaises, la mise en place d'une nouvelle catégorie de régions intermédiaires.



Emmanuelle de Gentili porte la voix de la Corse dans l'espace européen

Un tournant pour les régions fragiles

Le Président du Conseil exécutif **Paul Giacobbi** et **Emmanuelle de Gentili**, conseillère exécutive ayant en charge les **Affaires Européennes**, l'assurent : ils mettent tout en œuvre pour aboutir à la création d'un régime conforme aux intérêts de la **Corse**.

Dans le cadre de la prochaine politique de cohésion 2014-2020 destinée à réduire les disparités économiques et sociales entre régions de l'Union, la **CTC** entend donc prendre part aux négociations ouvertes par la **Commission européenne** pour la mise en place d'une troisième catégorie de régions.

Les discussions sur le financement de la programmation de cette politique de cohésion - laquelle représente près de 40% du budget européen - vont dépendre, sur fond de crise, de l'équilibre global du budget général de l'Union.

Mais les discussions ne se cantonnent pas à l'aspect financier. En effet, plus de 25 régions européennes ont atteint, lors de l'actuelle programmation, le seuil des 75% du PIB de la moyenne communautaire, ce qui leur ferait perdre le bénéfice de la «convergence». Pour éviter un effet de seuil massif, la **Commission européenne** a instauré une catégorie intermédiaire pour les régions dont le PIB serait situé entre 75% et 90% du PIB communautaire moyen.

Selon les dernières données sur les PIB régionaux de 2008 publiées en février 2011 par **Eurostat**, la **Corse** (PIB à 83% de la moyenne de l'UE) serait potentiellement éligible à cette catégorie, neuf autres régions métropolitaines françaises étant par ailleurs concernées (**Picardie, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Limousin, Franche-Comté, Poitou-Charentes et Auvergne**) ainsi qu'une région ultramarine (la **Martinique**).

La **Corse** s'est donc associée à ces dernières qui ont l'appui de l'association des régions de **France** (ARF). D'autre part, elle a d'ores et déjà pris attache auprès d'autres régions européennes, à commencer par la **Sardaigne**.

Lobbying actif et solidaire

Après avoir participé, avec les représentants des autres régions, à une journée de «lobbying» à **Bruxelles**, le 1^{er} février dernier, et rencontré le Commissaire **Johannes Hahn** et la Présidente de la commission **REGI** du Parlement européen **Danuta Hubner**, ainsi qu'un certain nombre de parlementaires européens, les représentants de la région **Corse** ont été reçus le 17 mars, toujours au sein d'une délégation de régions, par **Gilles Briatta**, Secrétaire général aux affaires européennes et conseiller de **François Fillon**. Cette entrevue a été l'occasion d'échanger les positions : celle des régions concernées et celle du gouvernement français (la **France** est en effet entrée dans une phase de négociation avec ses partenaires européens, mettant dans la balance la politique agricole commune d'une part et la politique de cohésion d'autre part ; le gouvernement devant veiller à ce que la **France** ne perde pas sur les deux tableaux.)

Le 13 avril dernier, cette même délégation de régions, dont la **Corse**, a rencontré à **Bruxelles Michel Barnier**, Commissaire européen en charge du Marché intérieur et des services, **Jutta Haug**, Présidente de la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une **Union européenne** durable après 2013 du Parlement européen, **Lenia Samuel**, Directrice Générale adjointe de la DG Emploi et Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne et **Janusz Lewandowski**, Commissaire européen en charge du Budget et de la Programmation financière. L'occasion, encore une fois, de démontrer que, dans la perspective d'une nouvelle structure de la politique de cohésion européenne, la **CTC** participe activement à la mise en place d'un système juste et efficace prenant en compte les régions fragiles dont le PIB/hab. est compris entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire. Avec un objectif pour celles-ci : leur faire rattraper leur retard et leur permettre de raccrocher le wagon des régions de la compétitivité.

Stratégie gagnante

Revendiquant sa vocation à inscrire la Corse dans une dynamique européenne, à défendre les intérêts régionaux auprès des institutions européennes et à développer les échanges avec l'extérieur, la **CTC** souligne qu'elle engage des démarches sur les dossiers stratégiques européens au titre de deux objectifs : compétitivité régionale et emploi et coopération territoriale européenne.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **La haine a frappé !** Une femme, une mère, une ancienne élue, Marie-Jeanne Bozzi a été exécutée, frappée dans le dos par des balles, à Porticcio, en plein jour, au milieu de la population, près du Centre Commercial, par des tireurs à moto !

Une exécution de plus ! Dans cette escalade de la violence qui ensanglante la Corse, pour la première fois, une femme a été abattue dans les conditions d'un règlement de comptes, vengeance ou « contrat » !

Toute mort donnée est un acte inadmissible. Nul n'a le droit de porter atteinte à la vie d'autrui.

Et rien, jamais, ne justifiera ces actes qui défont la raison, déchirent les cœurs et culpabilisent une communauté comme la nôtre, impuissante à juguler ces bras armés par une fureur qui nous atteint tous !

Comment ne pas crier notre indignation devant la répétition de tels actes ? Comment contribuer à faire du RESPECT, le programme de vie de chacun ? Comment œuvrer pour que se taisent les déflagrations de tous ordres et extirper de nos mœurs et coutumes ce sentiment perceptible, souvent autant que funeste de vengeance ?

Où sont les pacificateurs, « i paceri » capables d'apporter aux âmes les plus endurcies les paroles d'apaisement, de conciliation pour une paix des cœurs et des esprits ?

Il appartient à toutes les femmes, à tous les hommes de volonté, d'œuvrer dans ce sens ne négligeant aucune occasion pour essayer de construire la société du Respect qui n'est autre que la traduction, dans les faits au quotidien, de l'Amour du prochain !

Marie-Jeanne Bozzi avait une forte personnalité. Femme de caractère et d'action, elle n'avait pas froid aux yeux dans l'exercice de ses mandats électifs où transparaissait cependant, toujours, son sens aigu de mère de famille, attentive aux besoins de ses concitoyens ! Le malheur avait déjà meurtri sa famille. Il ne nous appartient pas, ici, de savoir le comment et le pourquoi de situations ayant conduit à de telles extrémités. Nous ne possédons aucune clef de ces affaires qui ensanglantent notre région.

Mais nous nous inclinons devant la douleur de cette famille, comme nous nous sommes inclinés devant la douleur de toutes les familles atteintes par ces balles qui fument n'importe où au milieu de la foule, tuent, dans le hall de sa maison, un autre élu, ou n'hésitent pas à ensanglanter un enfant du sang de son père dans une voiture.

Aucune mort violente n'est justifiable. Les circonstances la rendent encore plus détestable et difficile à supporter !

La Corse en appelle à tous ses enfants : que cesse ce jeu de massacre ! Que la police et la justice aient tous les moyens pour intervenir en conséquence ! Et que la conscience s'ouvre à la vérité du vouloir vivre ensemble.

Que le sang de la vie irrigue notre communauté régionale !

Que l'on cesse de faire parler les armes. L'honneur et le vrai courage, c'est de se tourner vers la justice pour trancher les différends et les litiges !

Passer au numérique : mode d'emploi

Toute l'information pratique et non commerciale sur le passage à la télé tout numérique arrive dans les boîtes aux lettres de Corse.



Depuis le 26 avril, le guide d'information sur le passage à la télévision tout numérique, publié par l'organisme public **France Télé Numérique**, est déposé sous enveloppe dans toutes les boîtes aux lettres de la région. Afin de permettre à tous les habitants d'accéder à une information claire et pratique, ce guide pédagogique détaillé répond aux questions essentielles que peuvent se poser l'ensemble des foyers de la région : Comment ça marche ? Qui est concerné ? Comment choisir son équipement et comment le brancher ? Combien cela coûte-t-il ? Quelles sont les aides ? Comment faire la

recherche et mémorisation des chaînes ? Que faudra-t-il faire le 24 mai 2011 lors du passage de la région au tout numérique ?

Ce guide, par ailleurs consultable sur http://www.tousaunumerique.fr/uploads/tx_ftnconfig/doc/32P_CORSE_BAG.pdf,

est à conserver précieusement jusqu'au 24 mai prochain. Pour en savoir plus sur le passage à la télévision tout numérique en **France** et en **Corse**, le grand public peut aussi contacter le centre d'appel **0 970 818 818** (prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h00 à 21h00).

LA PAROLE À...

Les propositions de Femu a Corsica en matière foncière

Femu a Corsica, nous prie d'insérer : «*Femu a Corsica a défendu, dans le cadre des Assises du foncier, de nombreuses propositions pour lutter contre la spéculation et garantir la pérennité du lien entre le peuple corse et sa terre. Parmi celles-ci, trois occupent une place importante : création d'un statut de résident conditionnant l'accès à la propriété, avec des critères permettant de s'assurer de la réalité de la résidence (durée de 10 ans justifiée par exemple par le lieu d'imposition sur le revenu) ou de l'effectivité du lien avec la Corse (parent ou grand-parent propriétaire d'un bien immobilier sur l'île ; critère destiné aux Corses de la diaspora) ; création d'une taxe sur les résidences secondaires, dont seraient bien sûr exonérés les Corses de l'île et de la diaspora (exonération des contribuables justifiant de leur*

résidence principale dans l'île, et de ceux ayant un parent ou grand-parent propriétaire d'un bien immobilier en Corse ; pour mémoire, il y avait 6.000 résidences secondaires dans l'île en 1968, 71.000 en 2007 ; combien en 2015 s'il n'est pas mis un terme à ces constructions galopantes ?) ; maintien du régime dérogatoire issu des arrêtés Miot, en introduisant bien sûr la notion nécessaire de justice fiscale (progressivité de l'impôt sur les patrimoines immobiliers importants). L'accord est d'ailleurs très large, entre nationalistes bien sûr, mais aussi bien au-delà, sur le principe de ces propositions. Elles rencontrent pourtant l'opposition de certains conservateurs de gauche et de droite de l'île. Ceux-ci ne craignent pas d'affirmer que ces propositions sont subversives au plan politique et inconstitutionnelles au plan juridique, voire

en contradiction avec la construction européenne. A ceux-là, nous conseillons de lire l'avant-projet de loi de finances rectificatives proposé par le Gouvernement et soumis à discussion devant l'Assemblée Nationale en juin prochain. Celui-ci propose notamment de créer une taxation forfaitaire, frappant les résidences secondaires appartenant aux non-résidents français... On savait déjà que nombre d'idées défendues depuis 40 ans par les nationalistes faisaient désormais l'objet d'un large consensus au sein de la société corse. On savait moins qu'elles allaient servir de source d'inspiration à Paris... Quoi qu'il en soit, ceci nous confirme dans notre volonté d'aboutir, dès les prochaines semaines, à la mise en place de ces mesures.»

Soutien des jeunes agriculteurs à Jean-François Renucci

Le **Conseil d'Administration JA2B** (Jeunes Agriculteurs de Haute-Corse) nous prie d'insérer : «*Chers confrères, notre Coprésident, Jean-François Renucci, est invité à comparaître au Tribunal Correctionnel d'Ajaccio le Mardi 17 mai 2011 à 14h00 dans le cadre de l'affaire des vendeurs ambulants. En effet, le 23 février dernier, celui-ci a renversé l'étal de l'un de ces nombreux vendeurs ambulants, qui proposait des produits agricoles sur la RN198, dans la région de Porto-Vecchio. Cette action est intervenue suite à l'envoi de nombreux courriers rédigés par la Profession aux instances concernées et qui ont fait l'objet de vagues réponses et n'ont surtout généré aucune mesure efficace pour lutter contre ce genre de pratique, ce qui irrite profondément et à juste titre l'ensemble des professionnels. Aujourd'hui et à travers Jean-François Renucci, c'est*

toute la profession agricole qui est touchée. Aussi nous comptons vivement sur votre mobilisation afin de le soutenir. Pour cela nous vous invitons : à être présent physiquement le mardi 17 mai à 14h00 au Tribunal Correctionnel d'Ajaccio, situé boulevard Masseria - 20090 Ajaccio ; à rédiger individuellement et nous envoyer dans les meilleurs délais un courrier expliquant les problèmes récurrents que chaque agriculteur rencontre par rapport à ce type de pratique ; via les filières et les Organisations Professionnelles Agricoles, à collectivement rédiger et nous envoyer également des courriers pour décrire la situation. Nous pensons qu'un minimum de 100 exploitants et représentants du monde agricole présents le jour du procès et de 200 courriers permettrait d'appuyer efficacement la défense de Jean-François Renucci.»

18^{ème} Mer en Fête

L'association **U Marinu** et ses partenaires, organisent la 18^{ème} édition d'une manifestation qui se fêtera aussi bien à **Ajaccio** et **Bastia**, qu'à **Marseille**, à bord du **Napoléon Bonaparte** de la **SNCM**. Cette année, en résonance avec les événements qui ont secoué les peuples de la **Méditerranée**, les organisateurs ont voulu porter un message de paix et de solidarité en **Méditerranée**. Message dont témoigne l'affiche de la manifestation, réalisée par le peintre **Tahar Aouida** et l'accueil à bord de l'association «**Les Combattants pour la paix**» qui a reçu le prix **Euromed** du dialogue interculturel de la **Fondation Ana Lindh**. Comme chaque année, «**La Mer en Fête**», invite les élèves des académies d'**Aix-Marseille** et de **Corse** à participer à de nombreux ateliers. Pas moins de 150 personnes, plus de 60 associations et institutions se mobiliseront pour l'occasion. Renseignements au **04 95 32 87 83**

■ BASTIA

En partenariat avec le **centre culturel Una Volta**, l'association bastiaise **Arte Flamenco** propose, les 28 et 29 mai, un stage d'initiation et de perfectionnement au Tango Flamenco, qui a pour berceau **Séville** et **Cadix**. **Claudio Javarone**, danseur soliste, enseignant, co-directeur et chorégraphe à l'académie italienne de danse «**Arte y Flamenco**» (**Florence/Turin**) sera son invité. Au programme, des ateliers de niveaux différents (débutants, intermédiaires), avec des modules complémentaires (techniques et chorégraphiques), et un tout nouveau module d'initiation au flamenco contemporain. Inscriptions au **06.34.17.49.32** ou sur www.arte-flamenco.net

A noter : le nombre de places est limité.

■ ILE-ROUSSE

François de Casabianca expose ses œuvres, à partir du samedi 30 avril, au **Spazzu Pasquale Paoli**, à l'**Ile Rousse**, de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h.

■ MANSO

Le village de **Manso** et toute la vallée seront en fête, ce samedi 30 avril, pour fêter leurs bergers, à **Barghjiana**, à l'initiative de l'**Association Translurance, les amis de Puscaghja**.

Renseignements et Réservations (impératives) pour les repas auprès de **Dumé Flori** au : **06 21 78 08 87**.

■ NIOLU

L'association des professeurs de **Biologie Géologie Régionale de Corse** organise, le 14 mai, une sortie «**Niolu, Golo et lacs**». Elle invite ainsi le public à découvrir avec **Antoine Orsini**, hydrobiologiste de l'**université de Corse**, le **Golo**, sa biodiversité et son anthropisation, et le lac de **Calacuccia**. Pour tous renseignements contacter le **0614892666** ou falorni.rosalie@orange.fr

■ VESCOVATO

Le **PAM de Vescovato**, géré par l'association familiale la **Casinca**, vous informe qu'un atelier débutant sera mis en place à compter du mardi 3 mai 2011. Cet atelier d'initiation se déroulera sur 8 semaines, tous les mardis, de 14h15 à 16h15, dans nos locaux. Une participation de 23€ sera demandée aux usagers désireux de s'inscrire (16€ pour la carte de l'association familiale + 8€ pour les ateliers). Inscriptions et informations au **04 95 36 44 56**.

Béatification de Jean-Paul II Corsica Ferries emmène 700 pèlerins à Rome

Tous les chemins mènent à Rome, y compris par bateau... Le Diocèse d'Aix en Provence-Arles a choisi un navire de Corsica Ferries, le Sardinia Regina, pour faire le voyage Toulon-Civitavecchia (port de Rome) à l'occasion de la béatification du Pape Jean-Paul II, décédé en 2005, et qui sera célébrée sur la place Saint-Pierre le 1^{er} mai.



A Rome, où sont attendus des millions de fidèles, tous les hébergements affichant complet et le plus souvent à des prix prohibitifs, le **Diocèse** a choisi la formule de l'hôtel, de la restauration et même de la prière... flottantes.

Le **Sardinia Regina** embarquera donc 700 pèlerins à **Toulon** le vendredi 29 avril à 18 h. Il arrivera à **Civitavecchia** le lendemain samedi 30 à 12 h. Le navire restera à quai pour repartir le dimanche 1^{er} mai à 20 h et arrivera à **Toulon** le 2 mai à 14 h.

Arrivés au port de **Civitavecchia**, les passagers se rendront à **Rome** (à 60 km) à bord d'un train spécialement affrété pour eux.

Les 205 cabines du navire seront occupées pendant les 3 nuits à bord et 2 services de restauration seront nécessaires pour assurer les repas de l'ensemble des passagers.

Plusieurs cérémonies religieuses auront lieu à bord pendant le voyage dont une bénédiction de l'**Archevêque** sur le pont lors du départ. Une chapelle sera aménagée dans l'auditorium du navire pour organiser des messes. Différents espaces du navire accueilleront des conférences et constitueront des lieux de prière. Pour la centaine d'enfants présents, un grand nombre d'animations se dérouleront dans les restaurants, salons et espaces jeunes. **Information du Diocèse d'Aix** : www.aixarles.ccf.fr

Le 1^{er} Columbarium de Haute Corse, à Biguglia

Depuis la fin de l'année 2010, la commune de **Biguglia** possède au sein du **cimetière du Bevincu**, un espace columbarium de quarante cases pouvant contenir chacune deux urnes cinéraires. C'est une première en **Haute-Corse**.

Ce columbarium a été édifié suite aux demandes de nombreux Bigugliais, formulées notamment lors des réunions de quartier initiées par le député-maire de la commune, **Sauveur Gandolfi-Scheit**.

Cette solution apporte réconfort et soutien aux familles faisant le choix de la crémation et voulant cependant offrir une sépulture digne de ce nom au défunt. La commune répond ainsi à l'évolution du cadre législatif, car il n'est désormais plus possible de conserver l'urne dans un domicile ou de l'inhumer dans une propriété privée.

La mise en place d'un jardin du souvenir au bout de plusieurs années est déjà prévue au cœur du cimetière, permettant aux proches de disperser les cendres et d'inscrire les noms des défunts sur le monument prévu à cet effet. Tout un chacun pourra se recueillir devant les noms ainsi gravés dans le marbre. L'aménagement paysager est également en cours : des fleurs et des arbres viendront embellir les allées, pour maintenir ce lieu propre, accueillant et réconfortant.

La première commission d'attribution doit se réunir très prochainement pour étudier les six premières demandes déjà déposées auprès des services de la mairie.

IUT di Corsica : au cœur de

Des premiers jus de fruits «IUT di Corsica» à la 7^e édition de la foire Art'è Gustu, en passant par Cre'azione, la 1^{ère} journée de rencontres autour de la création d'entreprise, l'actualité événementielle de l'établissement cortenais a battu son plein au cours de ces dernières semaines, sous l'impulsion d'étudiants aussi ingénieux que dynamiques. Le point en compagnie du directeur Christian Cristofari.

► **Christian Cristofari, que représente l'esprit d'initiative pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Corse ?**

L'esprit d'initiative est une valeur fondamentale pour notre établissement et il se cultive au quotidien, en lien direct avec le tissu socio-économique insulaire. Ainsi la carte de formations que nous proposons, à Bac+2/+3, s'articule-t-elle autour d'un environnement de travail à la pointe des dernières avancées technologiques et d'une équipe pédagogique composée à 70% d'intervenants professionnels. Dans ce cadre, les étudiants font preuve d'émulation, de créativité et de débrouillardise. Sachant que nous mettons tous les atouts de l'IUT di Corsica de leur côté pour que chacun puisse s'exprimer à la hauteur de ses ambitions.

► **Quel rôle jouent les initiatives étudiantes dans les relations qu'entretient votre établissement avec le tissu socio-économique insulaire ?**

Elles jouent un rôle essentiel, du fait que cela permet notamment de valoriser les compétences et le sens de l'initiative de nos étudiants, en générant une étroite interaction avec les acteurs professionnels et institutionnels du territoire. La foire artisanale Art'è Gustu ou encore la journée de rencontres autour de la création d'entreprise Cre'azione font partie des projets à caractère événementiel qui s'inscrivent dans cette optique. Les relations de l'IUT di Corsica avec le tissu socio-économique insulaire ne peuvent en ressortir que grandies, au vu du dynamisme et de l'investissement déployés par ses futurs diplômés, afin de créer l'événement, dans tous les sens du terme.



Christian Cristofari, directeur de l'IUT di Corsica

► **Comment les concepts d'événements naissent-ils à l'IUT di Corsica ?**

Généralement, ce sont les étudiants qui mûrissent une idée et qui donnent corps au projet avec, en appui, les personnels enseignants et administratifs de l'établissement étant concernés par la thématique en question. Pour concrétiser les initiatives, il est ensuite nécessaire de prévoir un plan de financement et de communication. L'ensemble des démarches prend forme à travers une structure associative étudiante. Au niveau d'Art'è Gustu, il s'agit de l'association des étudiants en gestion qui reçoit par ailleurs, chaque année, le soutien du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes de l'Université de Corse.

► **D'où est née l'idée d'organiser une journée de rencontres autour de la création d'entreprise telle que Cre'azione ?**

L'association The MC Consulting Group vient de voir le jour dans le cadre d'un projet tuteuré, sous l'impulsion de cinq étudiants inscrits en Licence Professionnelle «Entre-

preneuriat» de l'IUT di Corsica. Elle a pour objectif de conseiller les futurs entrepreneurs dans leurs démarches de création et de permettre aux étudiants de mettre leurs compétences au service de ces derniers. Afin d'amorcer sa démarche d'actions, la dynamique structure de The MC Consulting Group a organisé une journée thématique au sein de l'IUT di Corsica, le jeudi 14 avril, dédiée à la rencontre entre futurs entrepreneurs et professionnels susceptibles de les accompagner dans leurs démarches de création ou reprise d'activités. Lors de cet événement, l'organisation et l'emplacement des participants ont respecté une logique de thèmes préalablement conçue à partir des différentes étapes de création d'entreprise, à savoir «l'idée du projet», «les structures d'aides à la création», «les études préalables (marketing, structure juridique)», «l'aspect financier». Chaque visiteur a ainsi pu suivre le cycle de création d'entreprise et échanger avec des acteurs professionnels qui partageront leurs expériences.

L'événementiel

► Et qu'en est-il d'Art'è Gustu ?

Initié en 2003, Art'è Gustu, l'incontournable rendez-vous de l'art et du goût, a tenu sa 7e édition, le dimanche 10 avril, à l'initiative d'étudiants et d'enseignants du DUT «Gestion des Entreprises et des Administrations» et de la Licence Professionnelle «Commerce mention Agroalimentaire» de l'IUT de Corsica. Pour la troisième année consécutive, en partenariat avec la Municipalité, l'événement a eu lieu sur la place de l'école de la commune d'Aleria avec le parrainage de l'illustre Vincent Tabarani, président de Cucina Corsa. Dégustations, expositions-ventes, ateliers enfants, chants traditionnels étaient au programme de cette manifestation qui prévoyait également, en point d'orgue, une table ronde thématisée «Innovation dans l'agroalimentaire : Intérêts, démarches et difficultés». Pas moins de cent artisans ont fait le déplacement afin de présenter leur savoir-faire, sous le regard éclairé d'un magnifique soleil mais aussi du grand chef Cyril Lignac qui nous a honoré de sa présence, avec l'équipe de l'émission «MIAM» de M6, à la plus grande satisfaction des organisateurs. Sachant qu'Art'è Gustu correspond tout à fait aux réalités du monde agroalimentaire et artisanal de la Corse. Chaque année, l'initiative en est la parfaite illustration, favorisant ainsi la corrélation entre les différents acteurs de ce secteur d'activité majeur et nos étudiants.

► En tant que directeur d'établissement, qu'espérez-vous de ce type d'organisation porté par vos étudiants ?

J'espère bien sûr que chaque événement soit salué par un vif succès, aussi bien pour les participants que pour les étudiants à la base des projets, sans oublier nos nombreux partenaires. Que ces espaces de rencontres et d'échanges donnent lieu à des prises de contacts concrètes, pour des stages ou d'éventuelles embauches, et que soient valorisés les différents corps de métiers et diplômes liés notamment à la technologie ou à l'agroalimentaire.



Le plein d'idées et de dynamisme à l'IUT de Corsica, avec les étudiants aux commandes



Le chef Cyril Lignac, avec les caméras de M6, à l'occasion d'Art'è Gustu 2011 à Aleria

FOCUS L'esprit d'initiative en avant

Chaque année, à l'IUT de Corsica, la créativité bat son plein... Présents sur bien des terrains, les étudiants sont à l'origine du phénomène. Avec le tutorat de leurs enseignants, en groupe ou individuellement, ils imaginent, conçoivent et mettent en œuvre plusieurs projets, comme de véritables professionnels. De l'étude de marché à l'organisation de voyages ou de manifestations, en passant par les stages en entreprise, une notion fondamentale les anime : l'esprit d'initiative. Et l'ambition n'est pas la moindre de leurs qualités.

Qu'ils soient en DUT ou en Licence Pro, les jeunes protagonistes ne ménagent pas leurs efforts pour que la réussite soit au rendez-vous. Ainsi compte-t-on, parmi le calendrier événementiel de l'IUT, de nombreuses activités, aussi originales les unes que les autres. La foire artisanale Art'è Gustu, le forum technologique Oghje-Tech, les rencontres de l'alternance Pro-Univ, le 4L Trophy, les Alticiades, l'opération Téléthon/M&M'S, mais aussi la collecte de taxe d'apprentissage, en font notamment partie.

Démarches de projet

En vue de réaliser ces opérations de grande envergure, il est souvent nécessaire aux étudiants d'organiser diverses animations de proximité qui rythment d'ailleurs la vie du campus cortenais.

Aussi, les concours de belote, soirées en discothèque, concerts culturels, loteries ou crêpes-parties, représentent autant de sources de financement qui font régulièrement recette auprès des associations estudiantines. Car sans structure associative, aucune récolte de fonds ne peut être envisagée. Chaque département en dispose d'une. Sachant que la plus importante à l'IUT, comme sur l'ensemble de l'Université de Corse, est à ce jour celle de la filière gestion, l'A.E.G., avec plus de 150 membres.

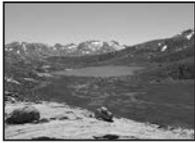
Pour façonner leurs actions, les étudiants bénéficient de matériels et d'équipements à la pointe de la technologie. En plus d'un local intégralement dédié à la création d'entreprise, appelé incubateur, ils ont accès aux salles informatiques, du lundi au jeudi, de 19 heures à 21h45. Que ce soit via Internet ou à travers une série de logiciels de traitement de texte, d'enquête, de sondage, d'analyse statistique de données, de retouche d'images, l'établissement universitaire met tous ses atouts de leur côté.

Et d'un point de vue pédagogique, les projets sont un bon moyen de se forger une réelle expérience de terrain, mettant en application, au passage, les enseignements dispensés dans le cadre de leur formation.

Au final, chacun se retrouve face à un jury, à la fois composé d'enseignants et de professionnels qui évalueront l'étendue du travail accompli. D'abord par la rédaction d'un rapport, puis au cours d'une soutenance orale avec un support de présentation PowerPoint. Tout un programme qui se révèle souvent déterminant pour l'obtention du diplôme.

Corsica

PAR G.P.



CASAMACCIOLI : Stage de photographie nature

Un séjour exceptionnel est organisé en Corse pour les photographes amateurs. Un professionnel de la photographie, **Christophe Brégeaux**, photographe naturaliste diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles et **Accompagnateur de Moyenne Montagne** vous propose

ses services pour un séjour détente des plus artistiques, sanctionnant 7 jours et 6 nuits de pratique de l'image.

Au programme : Installation et préparation du stage le premier jour. Puis les autres jours : briefing après le petit-déjeuner avant des reportages de 4 heures sur le terrain. Le téléchargement des photographies sur l'ordinateur et le tri personnel suivront avec l'analyse des images de chacun.

L'hébergement se situe entre **Corte** et **Aléria** près de la rivière le **Tavignanu**. Des gîtes vous accueilleront sur une superficie de 4 hectares en bordure de lacs. Les chambres vont de 4 à 7 personnes avec salle de bain et sanitaires, la chambre individuelle de 2 ou trois personnes avec salle de bain commune, ou chambre de 2 personnes avec salle de bain et terrasse.

Le nombre de participants prévu est de 8 à 12 personnes.

Le tarif est de 650 euros.

Dates : du 12 juin au 18 juin 2011 ; du 17 juillet au 23 juillet 2011 ; du 31 juillet au 06 août 2011 ; du 21 août au 27 août 2011

Tél. : 04 95 38 41 09 / **Port. :** 06 76 10 53 63 -

Mail : snd@costaverde-decouverte.com

CALENZANA : Appels aux artisans dans le cadre de la Sainte Restitute

Dans le cadre de la foire traditionnelle de la Sainte Restitute, organisée tous les ans à Calenzana, les organisateurs de l'association **Cal'in Festa** lancent un appel pour les 21 et 22 mai, dans un premier temps aux artisans pour de la vente de produits artisanaux et des démonstrations de savoir-faire et, dans un second temps, aux artistes, peintres et écrivains qui souhaitent présenter leur travail. **Renseignements au 06 86 55 92 88.**



CERVIONI : Cérémonie du 8 mai

La section **Campuloru-Castagniccia des anciens combattants**, son président, le président de l'**Unsor**, le président de la **Fnac**, la mairie de **Cervioni** ainsi que son conseil municipal, et le conseiller général du **Campuloru-Moriani** vous invitent à participer à la cérémonie du 8 mai qui se déroulera selon le programme suivant :

Messe à la **cathédrale Saint-Erasme** à 10 heures 45, suivie d'une cérémonie au monument aux morts vers 11 heures 30.

Apéritif offert par la municipalité de **Cervioni** au bar **U Caffè** à 12 heures. Un repas convivial suivra à l'**hôtel Saint-Alexandre** pour une participation de 25 euros.

Les personnes qui souhaitent y prendre part sont priées de s'inscrire avant le 4 mai 2011 auprès de **James Metais** au **04 95 38 18 77** ou au secrétariat de la mairie de **Cervioni** au **04 95 38 10 28.**

Une autre cérémonie aura lieu à **Valle di Campuloru** dans la soirée aux environs de 18 heures.

SANT'ANDRIA DI U COTONE :

Élections municipales complémentaires

Le préfet de la Haute corse a annoncé récemment que les électeurs et électrices de la commune de **Sant'Andria di u Cotone**, inscrits sur les listes électorales, seront convoqués le dimanche 15 mai 2011 dans le but d'élire un membre du conseil municipal. Dans le cas d'un ballottage, le second tour se déroulera le dimanche 22 mai.



FURIANI : Stages de danses latines

Vous pourrez participer à des stages de salsa et de bachata organisés par l'association **Cubaila**, à partir du samedi 7 mai, de même qu'à une soirée animée par **DJ Del Antigua** (radio latina Paris) et **Chamaco**, artiste salsa et reggaeton de **Cuba**.

La salsa mix se déroulera à l'**hôtel «La Lagune»** à la **Marana**.

Stage le samedi 7 mai de 15 heures 30 à 17 heures et de 17 heures à 18 heures 30 pour la bachata, suivi de la soirée. Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. **Renseignements et réservation au 06 03 51 63 64.**

VELONE ORNETU :

A Merendella di Fiuminale

Tous les premiers mai, dans la région de **Velone Ornetu**, une petite randonnée est le prétexte d'une journée merendella sur le site de la **chapelle San Ghjiseppu**.

Vous pourrez déjeuner sur place pour la somme de 15 euros. Les bénéfices de cette journée seront reversés à l'association s'occupant de la réfection de la chapelle. Des travaux ont vu le jour grâce aux manifestations précédentes, vous pouvez en consulter le détail sur le blog de l'association. Il vous est demandé de prévoir des chaussures de marche et, éventuellement, de vous inscrire pour le repas auprès de **Jean-André Santini** au **06 03 18 40 97.**



TALASANI : Nouveau boulodrome

Le boulodrome **Saint Philippe** a été inauguré à **Figarettu**, sur la route de la plage, le samedi 23 avril. Il est désormais accessible à tous les amateurs de pétanque du canton qui aimeront se retrouver pour quelques parties sous le patronage de **Sainte Fanny**.



MIOMO : Courses contre la faim

C'est autour de la quatorzième édition des courses contre la faim qui se déroulera à la mi-mai que vous pourrez vous retrouver à **Miomo**. Pour les écoles de **Miomo**, **Erbalunga**, **Pietranea**, **Sisco** et **Cardo**, une journée à thème sera organisée le 10 mai. Des ateliers seront proposés aux élèves et les 240 élèves, dans l'après-midi, participeront à la course.

Il s'agit pour les organisateurs d'aiguiser le sens civique des enfants et de les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les populations les plus pauvres, en particulier à la malnutrition.



POGGIOLO : Marché aux puces

Prévu initialement le dimanche de Pâques, le **marché aux puces de Poggio** est reporté au dimanche 15 mai en raison de l'indisponibilité des dirigeants de l'association «**Sorru in su**».

Les amateurs de belote pourront participer, par ailleurs, à un grand concours le vendredi 29 avril à partir de 19 heures, dans l'établissement **Chez Alexis** à **Poggio**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Jeunes et égalité d'accès aux soins

L'action du CRIJ

Les 26 et 27 avril, le CRIJ de Corse a mis en place, à Ajaccio et Bastia, des ateliers «Accès aux soins de proximité, mobilité et coordination des réseaux professionnels». Une action financée par le Fond Expérimentation Jeunesse et animée par le Professeur Marcel Rufo.

Une action motivée par un constat

En charge de dispositifs de prévention en santé publique, mais également de missions d'accompagnement santé/social auprès des jeunes, le CRIJ Corse est un observatoire de terrain privilégié de l'état sanitaire de la jeunesse corse.

Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens mobilisés sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Corse, il assure une mission de service public : l'accompagnement « Santé/Social » de stagiaires et d'apprentis de 1^{ère} année (500 jeunes suivis / an). « Ce dispositif, explique la Directrice de la structure, Christine Guerrini, consiste à faciliter l'accès individuel aux soins et aux droits sociaux tout en levant d'éventuels handicaps pour une insertion sociale et professionnelle. » Et de préciser : « De plus en plus de jeunes, en situation précaire et vivant notamment en milieu rural, éprouvent des difficultés à se rendre à un rendez-vous médical, même quand la gratuité d'accès aux consultations est garantie. En fonction de leur origine sociale et territoriale, les jeunes sont donc inégaux devant l'accès gratuit aux soins. Cette situation de fait désorganise le fonctionnement des centres de formation et le suivi global effectué par le service de la formation professionnelle de la C.T.C (car le Bilan Santé Sociale est une obligation pour les jeunes stagiaires et apprentis de 1^{ère} année). Quant aux formateurs, ils sont souvent sans réponse immédiate face à l'urgence de situations, et notamment face à la souffrance psychique. Des situations d'urgence qui sont en constante augmentation du fait de la recrudescence de comportements addictifs (alcool, cannabis, cocaïne). »



Echange d'expériences et ingénierie régionale

L'objectif de ces deux ateliers proposés à Ajaccio et Bastia par le CRIJ était donc de réunir les acteurs de santé publique (ARS Corse, CPAM, Professionnels de santé), les acteurs institutionnels (C.T.C, Conseils Généraux), les centres de formation et les associations concernées, dans le but d'améliorer la mobilisation des moyens sanitaires, d'assurer une meilleure coordination, et d'établir des protocoles dès la rentrée 2011.

« L'apport de Mr Rufo, souligne encore la Directrice du CRIJ, a consisté avant tout, pour les professionnels et les décideurs, à restituer l'expérience d'équipes de soins mobiles ayant déjà montré leur efficacité dans d'autres régions. En outre, le CRIJ Corse, qui est actuellement inscrit dans une démarche d'expérimentation nationale sous l'égide du Fond Expérimentation Jeunesse, a pu compléter cet échange en rendant compte de dispositifs mobiles similaires portés par différents opérateurs (CCAS, missions locales, mairies...), dispositifs expérimentaux financés par le Fond d'Expérimentation Jeunesse. On pourra ainsi imaginer de nouveaux moyens spécifiques pour la région Corse, et surtout une nouvelle coordination des moyens et projets existants pour accroître l'accès aux soins de la jeunesse insulaire. » Devant faire suite à ces deux ateliers, une réunion de synthèse régionale est programmée à la mi-mai. Objectif : présenter un nouveau dispositif régional d'Accompagnement Santé Sociale, un dispositif optimisé et susceptible de réduire les inégalités des jeunes devant l'accès aux soins, que ceux-ci soient domiciliés en zone urbaine ou en zone rurale.

PORTRAIT / PAR J.N.C.

Maelys Pietri, championne de ski à 5 ans

L'Alpe d'Huez, 30 mars 2011, début d'après-midi. La piste principale de la station de sports d'hiver reçoit les très jeunes compétiteurs et compétitrices d'un slalom géant. Ils n'ont pas encore dix ans. La moins âgée en a à peine cinq. C'est elle, pourtant, qui remportera l'épreuve après avoir slalomé sans faute, sur un trajet dépassant les 500 mètres, en 1 minute, 21 secondes et 19 centièmes.



Les moniteurs n'en reviennent pas. Ses parents non plus. **Maëlys Pietri**, la championne, ne se rend pas très bien compte de son exploit. Mais elle apprécie l'ovation qui lui est faite. A-t-elle vraiment le ski dans le sang, un sang mêlé de corse et d'ukrainien ? Sans doute, mais elle a aussi de qui tenir. Son père, **David**, Bastiais d'origine, entrepreneur de travaux d'accès difficile, est un skieur confirmé. Sa mère, **Macha**, l'est aussi. Née à **Lviv**, une ville de l'**Ouest ukrainien**, française après son mariage, elle s'est spécialisée dans le tourisme, organisant notamment des stages de langues russe et chinoise pour les professionnels de la montagne. Ils vivent à **Villard-de-Lans**, autre station de sports d'hiver, à quelque mille mètres d'altitude. **Maëlys**, encore à l'école maternelle, où elle collectionne les bonnes notes, fait du ski depuis l'âge de deux ans. Elle a déjà gagné trois étoiles, ce qui est rarissime à son âge, mais elle encore plus fière du trophée qui lui a été remis à l'issue de sa victoire, l'autre jour à l'**Alpe d'Huez**. En la voyant évoluer sur les pistes, un ami de la famille s'est exclamé : « C'est une championne en herbe ! » Et le père de répliquer dans un sourire : « Pas en herbe, en titre ! »



La magie d'Equinoxe brille au

Ça y est, le rideau vient de tomber sur la 12^e édition du festival Blues-Jazz-Rock Equinoxe. Après trois soirées enfiévrées, les organisateurs peuvent se montrer satisfaits. Si tous les concerts ne se déroulent pas encore à guichets fermés, la fréquentation continue de suivre une voie ascendante (près d'un millier de personnes pour cette édition) et la qualité artistique continue d'être au rendez-vous.

Arrivé dans l'après-midi du mercredi 13, pour honorer une séance de dédicace à la librairie «**Les deux Mondes**», **Elliott Murphy** a fait preuve d'une disponibilité et d'une chaleur humaine hors pair. Bien que ses ouvrages soient restés bloqués sur un quai de **Vitrolles**, l'artiste américain a tout de même honoré de sa présence son rendez-vous, au grand soulagement de **Pierre** et **Sébastien**. Il a continué de se montrer exemplaire à l'occasion du reportage de **France 3**. Au «**Café de la Paix**», avec ses musiciens, il n'a pas hésité à se produire sur des guitares acoustiques prêtées. Une exception, dans un univers artistique où, bien souvent, tout est calculé. C'est dans le haut lieu des jam-sessions bastiaises que **Murphy** a rencontré pour la première fois le **Bastia Blue Band (BBB)** de **Dumé Ferrari** et, à l'heure du repas, il a eu l'idée de les associer pour le final du lendemain.

Elliott Murphy : un final époustoufflant avec le Bastia Blue Band

En ce jeudi 14 avril, date d'ouverture du festival, une soirée exceptionnelle se profile à l'horizon. Lorsque, à 20h30, le **BBB** prend possession de la grande scène du théâtre municipal, le public est au rendez-vous. La bande du trompettiste aborde son répertoire avec justesse et sérieux. **Amadeus Chiodi** intervient sur son saxo pour apporter les couleurs qu'il aime utiliser dans ce registre réputé. **Jean Agostini** (trombone), **Gilbert Usai** (saxo) et **Pierre Lambert** (clarinette) construisent les nappes cuivrées qui vont si bien avec ses «*marching ballads*». Le public, ravi, fait une belle ovation aux Bastiais, qui laissent un théâtre bien

chaud à **Elliott Murphy**. Avec le **Normandy All Stars** (**Olivier Durand**, **Laurent Pardo**, **Alan Fatras**), il ne tarde pas à s'approprier la soirée. Les compos de son nouvel album défilent («*Rock'n' Roll, Rock'n' Roll*», «*Rain, Rain Rain*...») et, dès le troisième morceau, tout le public est debout dans l'hémicycle. Il faut dire que les interventions d'**Olivier Durand** sur sa «*Taylor*» acoustique ont de quoi faire exulter le corps. **Alan Fatras**, triture ses peaux pour leur faire rendre le meilleur d'elles-mêmes et le placide **Laurent Pardo** (basse) n'en est pas moins efficace pour distiller un groove stimulant. Après plus d'une heure et demie de don de soi, le show se termine. Le public en redemande et **Murphy** offre deux morceaux totalement acoustiques, dont «*Anastasia*», pure merveille. Le public, debout, ne bouge plus, écoutant religieusement la musique et le chant qui flottent dans l'enceinte bastiaise. Comme prévu la veille au restaurant le «*Nautica*», **Elliott Murphy** convie le **Bastia Blue Band** à le rejoindre sur scène pour interpréter «*Knockin' on*



Elliott Murphy



Elliott Murphy revêt les habits de la Corse

Heaven's Door». Cette chanson de **Bob Dylan** est l'occasion d'un intense moment de partage, qui constituera à n'en pas douter l'un des moments forts de cette douzième édition. Alors qu'**Elliott Murphy** rentre à son hôtel - «*A mon âge, il faut savoir gérer les journées*», me glisse-t-il - les **Normandy All Stars** continuent d'honorer de leur présence le public du **Café de la Paix**, en participant à la jam-session. La magie d'**Équinoxe** continue de briller au cœur de la nuit.

La sincérité blues de Bernie Marsden pour une première en Corse

Après une soirée digne d'**Yelena Ysinbaeva**, on se demande comment vont faire les musiciens du vendredi pour conserver ce niveau de qualité artistique. Si **Gérard Poletti**, accompagné de **Jean Jacques Gristi** et **Jean-Paul Peretti**, est en forme pour le 1^{er} set de la soirée, il n'en va pas de même pour **Larry Coryell**, arrivé de **Newcastle** en fin d'après-midi à **Bastia**, pour se mêler au gang des guitaristes corses. Mais l'expérience et le savoir-faire de l'**Américain** lui permettent de passer outre ce moment de fatigue. C'est lui qui le premier se présente sur scène pour délivrer en solo un thème dédié à sa femme avant



Bernie Marsden

au cœur des nuits bastiaises



Gérard Poletti, Jean-Paul Peretti, Jean Jacques Gristi

d'enchaîner sur son interprétation du «**Bolero**». Puis, il appelle les trois insulaires à le rejoindre. Débute alors un spectacle un peu plus enlevé, où **Gérard Poletti** prend les choses en main, suivi dans cette voie par le guitariste ajaccien. **Coryell**, à l'écoute, vient déposer ses idées sur la trame mélodique développée. **Jean-Paul Peretti** (basse) excelle

dans l'art de placer les guitaristes sur orbite, même si ces derniers ne veulent plus quitter la scène. Le public salue cette prestation comme il se doit : avec ferveur et enthousiasme. Changement de registre avec **Bernie Marsden**; l'ancien membre du **Whitesnake** de **David Coverdale** est à **Bastia** pour dispenser son blues et honorer la mémoire de **Rory Gallagher**. Après avoir dit le plaisir d'être en **Corse** pour la première fois, il laisse à **Richard Newman**, l'ancien batteur de **Rory**, le loisir d'ouvrir la voie, puis **Ian Rowley** sur sa basse donne la bonne pulse avant que **Marsden** ne vienne faire claquer les cordes de sa **PRS** pour une interprétation énergique de «**Craddle Rock**». Le son est blues et rock à la fois, mais d'une sincérité et d'une limpidité touchantes. Après une avalanche contrôlée de notes saturées, le guitariste fait apprécier la qualité de son toucher sur une reprise de **Peter Green** («**I Loved Another Woman**»). L'assistance est sous le charme de cette complainte où l'on perçoit dans le tempo des effluves de «**Black Magic Woman**». Le spectacle se poursuit avec beaucoup de sincérité et de profondeur d'âme dans l'expression. Le Britannique alterne douceur et sons rageurs dans son expression blues qui plaît bien au public. Il se permet même une interprétation du «**I Wonder Who**» de **Muddy Waters** phénoménale. «*Je l'ai joué ainsi car j'ai senti le public davantage dans cet état émotionnel* », racontera-t-il le lendemain. Le concert se termine sous les applaudissements. Les musiciens rejoignent le **Café de la Paix**, à l'exception de **Larry Coryell**, et la nuit continue d'être belle entre musique et partage.



Larry Coryell joue le Bolero de Ravel



Boeuf au Café de la Paix

Eddie Palmieri, un troisième Corse pour la clôture

Après avoir rappelé, backstage, le parcours de sa famille du **Cap Corse** vers **Puerto Rico** et les allers-retours vers l'**Europe**, le pianiste aux multiples grammies entame la soirée en faisant étinceler les notes du **Yamaha C7** de **Jean-Pierre Giannelli**. **Vicente «Johnny» Rivero** aux percussions donne le La, tandis que les jeunes **Yosvany Terry** (sax), **Jose Claussell** (timb), et **Luques Curtis** (b) suivent la voie tracée par le maître pour exprimer ses idées. La soirée s'annonce chaude et le public, très réceptif à ce moment-là, donne aux musiciens le désir de se démultiplier. C'est ce qu'ils font aux travers de leurs soli où chacun montre une qualité technique impressionnante. La nuit se termine dans la chaleur sud-américaine. La soirée à **Bastia**, première date de la tournée européenne du pianiste (tout un symbole), s'est bien passée. Les partenaires de **Palmieri** passent au **Café de la Paix** pour participer à la jam du samedi soir, avant de retrouver la jeunesse bastiaise pour terminer la soirée. Outre par la qualité artistique, cette 12^{ème} édition, aura été marquée par l'interaction humaine entre les artistes, les organisateurs et le public. Un grand moment de partage qui ne demande qu'à se perpétuer.



Eddie Palmieri



Les Jazz Carribeans d'Eddie Palmieri

Remerciements

L'association **Jazz Equinoxe** tient à remercier tous ses partenaires privés : **Mutuelle Générale de la Corse**, **Groupe Brandizi**, **Geomorphic**, **Bastia Optique**, **BEI**, **AJ Bastia**, **Doria**, **Sitec**, **Fiat**, **La Table du Marché**, **SMI**, **Erika**, **Cap Boissons**, **La Table de Cézanne**, **AXA Pianelli**, **Chorus**, **2B Musique**, **Avene**, **Pépinières de Furiani**, **Les 2 Mondes**, **Jade**, **La Litorne**, **L'Isle aux Déserts**, **Geo T.E.C.**, **Allegrini Coiffure**, **Comptoir Habitat**, **Technic Alarm**, **Marina Serena**, ainsi que la **Collectivité Territoriale de Corse**, **l'Outil Culturel**, le **Conseil Général 2B**, la **Sacem**, la **Mairie de Bastia**, les partenaires média : **Corse Matin**, **l'Informateur Corse Nouvelle**, **France Bleu Frequenza Mora**, **France 3**, les bénévoles investis dans cette opération et le personnel du théâtre pour son adhésion à ce projet.

* Vous pouvez retrouver la vidéo de ce morceau sur le lien suivant : <http://www.jazzequinoxecorsica.com/>

Peut-on espérer reconstituer notre tissu industriel avec les relocalisations ?

Les «délocalisations» dans les pays à faibles coûts de main d'œuvre étant pour beaucoup dans la «désindustrialisation» de nos pays occidentaux - de la France en particulier -, on ne s'étonnera pas que l'on regarde avec beaucoup d'attention le mouvement de «relocalisation» qui paraît se dessiner ces derniers temps et que les Pouvoirs Publics cherchent, on le sait, à affermir sinon à accélérer. Mais on peut montrer malheureusement qu'on ne peut espérer une forte ré-industrialisation de ce mouvement de «relocalisation», et également une grande efficacité des efforts déployés par les Pouvoirs Publics pour accompagner et conforter ce mouvement.

On ne peut espérer une forte ré-industrialisation de ce mouvement de relocalisation

On assiste ces dernières années en France - et de façon plus large dans les autres pays occidentaux - à un mouvement de «relocalisation» d'entreprises qui étaient parties à l'étranger, bref qui s'étaient «délocalisées».

Ces «relocalisations» sont annoncées avec tambours et trompettes, les médias y font largement écho : legris industrie, ski rossignol...

Les raisons qui motivent ces «relocalisations» : les déceptions rencontrées par certaines délocalisations (c'est avant tout ici le problème de la qualité qui est en jeu) ; la mauvaise évaluation de certaines données et notamment et surtout le niveau et la durée des frais de transport, les retards engendrés par ces transports (alors que les clients cherchent de plus en plus la possibilité de commander le plus tard possible et d'être livrés le plus rapidement possible, avec des produits personnalisés, un délai de six semaines de transport maritime entre l'Asie et l'Europe rend la satisfaction de cette exigence difficile) ; la modification des conditions initiales de la délocalisation, notamment et surtout en matière de coûts salariaux

(il y a un certain rattrapage en effet de ces coûts salariaux chinois, des pays de l'Europe de l'Est, rattrapage qui rend moins évident les avantages initiaux de la délocalisation).

Mais en «listant» les raisons qui motivent les «relocalisations», on a déjà en pointillé les caractéristiques, la nature et l'ampleur de ce phénomène de «relocalisation».

Ce mouvement de «relocalisation» affecte surtout les petites et moyennes entreprises fabriquant des produits de qualité, après, précisément, un échec à l'étranger en termes de qualité. Les produits relocalisés sont le plus souvent des produits de niche, fabriqués en petite quantité (vélos sophistiqués...).

Ces entreprises reviennent si - on touche le problème des coûts salariaux - elles sont à même d'automatiser ou de robotiser une partie de la production permettant de compenser le désavantage en termes de coût du travail.

On perçoit déjà - sur ces dernières notations - qu'il serait bien irréaliste de penser que le mouvement de «relocalisation» puisse être massif.

Même en effet s'il est difficile de mesurer avec exactitude le nombre, l'ampleur exacte de ces «relocalisations», on peut avancer avec certitude - ou quasi certitude - que ce phénomène de «relocalisation» n'est pas et ne peut pas être une vague de fond qui serait de nature à inverser la tendance lourde aux «délocalisations». On est et on restera bien avec un phénomène limité, sinon marginal : en France, sans doute, sur cent entreprises qui ont délocalisé, cinq à dix reviennent.



Les efforts des Pouvoirs Publics pour favoriser ce mouvement de «relocalisation» sont difficiles et leur efficacité est pour le moins problématique

Il faudrait faire écho ici d'abord au «crédit d'impôt pour relocalisations d'activités en France» institué en 2004. A

dire le vrai, les entreprises ne paraissent pas s'être saisies de cet outil.

Il conviendrait de mentionner plus récemment - 2010 - la création d'une "prime à la relocalisation des activités". Une première aide a été attribuée à la fonderie LOISELET en août 2010 pour relocaliser en France une partie de sa production délocalisée. Mais les industriels eux-mêmes sont sceptiques sur l'efficacité de cette mesure.

On voit donc au total qu'on ne peut pas espérer vraiment reconstituer notre tissu industriel avec les "relocalisations" qui resteront un mouvement très minoritaire malgré les efforts des Pouvoirs Publics pour le favoriser.



23

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat
32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio du 19 avril 2011, enregistré à Ajaccio RD le 20 avril 2011, Bordereau 2011/277, Case n°11, il a été constitué la société ci-après :

Dénomination sociale : « **ALYA** »
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Ajaccio - 6 rue Major Lambroschini - 20000

Objet social : La Société a pour objet en FRANCE et à l'Etranger :

L'acquisition et l'exploitation de tout Restaurant, Pizzeria, Salon de thé, Glacier ; Toutes activités touchant à la restauration sous toutes ses formes et notamment l'acquisition de tous fonds de commerce à activité de restaurant, Pizzeria, salon de thé, glacier, snack, traiteur, vente à emporter, vente de sandwiches, dégustation sur place, livraison de repas, vente sur marché, import-export de produits alimentaires et artisanaux et la vente de ces produits et tous objets ou services se rapportant à ces activités. La prise ou mise en location gérance de tous fonds de commerce exerçant les activités ci-dessus indiquées.

Et toutes opérations se rattachant à l'objet social ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Apports en numéraire : Apports d'un montant de Quarante Mille (40.000) Euros

Capital social : Quarante Mille 40.000 euros, divisé en Quatre Cents 400 parts sociales de Cent 100 euros entièrement libérées.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Gérance : Monsieur Yanik BOCCALUPO demeurant à Ajaccio, Rue Achille Peretti Résidence Saint Paul Bâtiment E 20090 ainsi que Monsieur Alexandre PEREIRA RODRIGUES demeurant à Ajaccio, 6, rue Major Lambroschini 20000, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée indéterminée.

Pour avis, Les cogérants.

09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 05/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PRODIGE**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8.000 euros

Siège social : 14, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia

Objet : Import, export de produits de grande diffusion. Achat, vente et distribution de tous produits relatifs à la fermeture de bâtiments (menuiserie intérieure et extérieure).

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Sevrine BROSSARD D'OIMPUIS, demeurant Résidence Mareva, route du Lido de la Marana, 20290 Borgo.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

08

L'AMBRA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, Place Paoli - 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CORTE du 22 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **L'AMBRA**

Siège social : 1, Place Paoli, 20250 Corte

Objet social : L'administration, la gestion et l'exploitation d'établissement de restauration de tout type ainsi que l'administration, la gestion et l'exploitation de tout établissement hôtelier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : François RINIERI, demeurant, Résidence Julien, Bat A2, 20250 Corte

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

11

SCI VISTA NANTU U MARE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Lieu Dit GIEVAZZA
Route de Cavone - 20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/04/2011, enregistré le 22/04/2011, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme Société Civile Immobilière
Dénomination : **VISTA NANTU U MARE**

Siège : Lieu Dit GIEVAZZA, Route de Cavone, 20240 Ventiseri

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros en numéraire

Gérance : Mme DROGUET DIANA
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance

13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL LO-C**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Immeuble Saint Jean Casamozza, 20290 Lucciana

Objet : L'exploitation d'un Point chaud, glacier, salon de thé, petite restauration rapide

Durée : 99 ans

Capital : 7500 euros

Gérance : Lorenzi Lydia, demeurant Querci Santa Devota, 20290 Lucciana
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis.



32

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent, le 12 avril 2011, dûment enregistré, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : **"SCI SANT'ANGELA"**

Siège : Bastia (20200), 2 rue Miot

Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Apports en numéraire

Capital : 2.100,00 euro

Gérance : Madame Marie Angèle GAL-LIGANI épouse FUSELLA, demeurant à Bastia (20200), 2 rue Miot,

Cession de parts : Libre entre associés et leurs descendants.

Pour avis, Le notaire.

20

Société de Promotion du Nord de la Corse

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20217 Saint-Florent
Résidence Cala d'Oro - Route de la Cathédrale

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 20 avril 2011, à Saint Florent été constitué sous la dénomination sociale **Société de Promotion du Nord de la Corse** une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant pour **objet** :

- La réalisation de toutes opérations de constructions et de promotions immobilières ; L'acquisition de terrains et de droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social ; L'acquisition de parts sociales d'autres sociétés ayant une participation dans une société ayant pour vocation la construction et la promotion immobilière,

- D'une façon générale, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Le **siège social** a été fixé à Résidence Cala d'Oro, Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent. La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au RCS est fixée à 99 années. Le **Président** exerce ses fonctions pour une durée et dans des conditions (notamment de rémunération) fixées par l'associé unique. Le premier Président de la société est Monsieur Francis OUSSELIN soussigné aux présents statuts. Sa rémunération est à déterminer. La **société sera immatriculée** au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

27

- LE VIVALDI -

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 avril 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 21 avril 2011, bordereau n°2011/282, case n°11, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : **LE VIVALDI**
Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition de terrain, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lots, la location des biens lui appartenant

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Gérants : Monsieur Antony PERRINO demeurant à Ajaccio (20), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial - Le Trianon ; et Monsieur Frédéric NAU demeurant à Mérignac (33), 24-26 rue Paul Doumer, sont désignés statutairement en qualité de gérants non associés

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Antony PERRINO, l'un des gérants

25

- SUD'RENT -

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 avril 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 21 avril 2011, bordereau n°2011/282, case n°10, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : **SUD'RENT**
Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'achat pour la location de tous appareils nautiques ou aériens, accessoirement leur vente

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Gérants : Monsieur Antony PERRINO demeurant à Ajaccio (20), route des Cèdres, Résidence Parc Impérial - Le Trianon est désigné statutairement en qualité de gérant non associé.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Antony PERRINO, gérant

19
 Notaires
SCP Régis MEYER
Myriam MEYER
 Notaires associés - 1, Rue Frohnacker
 67250 SOULTZ SOUS FORETS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Les tiers sont informés des éléments ci-après, prévus par l'annexe II à l'arrêté du 23 décembre 2006.

Noms des époux : BRESOLIN Joseph Sylvain, retraité, et Dominique CENCIARINI, retraitée,
Domicile : TIUCCIA - 20110 CASA-GLIONE (Corse) - route de l'Eglise

Date et lieu du mariage : MONTAUBAN (82) le 29 Septembre 1973

Régime matrimonial modifié : nouveau régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts

Modification opérée : communauté universelle de tous leurs biens

Notaire rédacteur : Maître Régis MEYER notaire associé à SOULTZ SOUS FORETS, 1, rue Frohnacker.

Date de l'acte : le 1er Décembre 2010

Opposition : Les oppositions à la modification sus relatée devront être faites à la SCP Régis MEYER - Myriam MEYER, notaires associés, 1 Rue Frohnacker à 67250 SOULTZ SOUS FORETS.

A défaut d'opposition formulée au notaire rédacteur par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier ledit acte deviendra définitif trois mois après la présente insertion.

Pour avis,
Maître Régis MEYER,
 Notaire associé.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

04

EXTRAIT

Par jugement du 11 avril 2011, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de : L'Association Mane Tese Mains Tendues, ayant son siège social sis : 23, U Stagnu, chez M. Frappaolo, 20290 Borgo.

Adresse actuelle de son Président : M. Joseph Frappaolo, Maison Pasqualini, 20290 Volpajola.

Forme : Association Loi 1901

Activité : Aider toutes personnes ou associations touchées de près ou de loin par l'alcool, la drogue, le tabac, les accidents de la route

Date de cessation des paiements : 11 avril 2011

Juge commissaire : Monsieur Schweitzer - Juge commissaire titulaire

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

17

ERRATUM

Dans l'insertion n°40, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » du 15 au 21 avril 2011, journal n°6360.

Il fallait lire :

Pour la dénomination **NOVU TEMPU**.
Et non pas : NOVU TEMPO, comme indiqué par erreur.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

05

EXTRAIT

Par jugement du 11 avril 2011, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de : Brigitte Moracchini, ayant son siège social Albertacce, 20224 Albertacce.

Forme : Profession libérale

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : 11 avril 2011

Juge commissaire : Monsieur Schweitzer - Juge commissaire titulaire

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

06

EXTRAIT

Par jugement du 11 avril 2011, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de : Stéphanie Panier épouse Renoust, ayant son siège social Lotissement I Pirelli, N°3, 20260 Lumio.

Forme : Profession libérale

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : 11 avril 2011

Juge commissaire : Monsieur Schweitzer - Juge commissaire titulaire

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

22

AMANDULETTO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de Capuccino
 Chez Mr TAPIAS Christian
 20260 Calvi (Corse)
 443 169 818 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/04/2011, de Calvi (Corse) Chemin de Capuccino Chez Mr TAPIAS Christian, à **Route de Pietramaggiore Lieudit Amanduletto Domaine Villas Mandarin 20260 Calvi**. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le représentant légal.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

07

EXTRAIT

Par jugement du 11 avril 2011, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de : Christiane Franceschetti épouse Bourgeois, ayant son siège social Quartier Cabanella, CD 47, Route d'Asco, 20218 Moltifao.

Forme : Profession libérale

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : 11 avril 2011

Juge commissaire : Monsieur Schweitzer - Juge commissaire titulaire

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
 F/F Le Greffier.

45

KALLISTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège : Hôtel Belvédère
 Avenue Christophe Colomb
 20260 Calvi (Corse)
 519 903 884 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2011, il résulte que les associés :

- ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 15/03/2011, celle suivante : **A CITADELLA** ;
- Et, décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars de chaque année.

L'exercice social débutera le 1er avril et se terminera le 31 mars.

- En fin, décide de remplacer le cogérant démissionnaire, Monsieur Dominique Ceccaldi, et, nommer Mme Véronique Nadal, demeurant, Hôtel Belvédère, 20260 Calvi, co-gérante, pour une durée indéterminée.

En conséquence, les articles 3 et 6 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le représentant légal.

10

BALESI AUTOMOBILES

S.A. au capital de 517.000 euros

Siège social : La Poretta
 20137 Porto-Vecchio
 300 586 369 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2010, l'Assemblée Générale a décidé d'étendre l'objet social et l'activité à la vente de tous produits à emporter.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

28
 Notaires
SCP "Mes Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI,
 Notaires à Bastia (Haute-Corse),
 2 rue Chanoine Colombani

Acte de Jean-Yves GRIMALDI, notaire à Bastia, en date du 20 avril 2011 contenant :

LOCATION-GERANCE :

Par : Mme Stella BONNAFOUS, commerçante, demeurant à SERRA DI FERRO (20140), Hôtel Kallisté.

Née à Bastia (Haute Corse), le 29 août 1974,

Divorcée en premières et uniques noces de Monsieur Eric Jean - Charles PANTINI,

Au profit de :

La société dénommée VADIOLA, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000.00 euros, dont le siège social et à SOLLACARO (20140), lieu-dit VADIOLA, et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 479.230.328.

D'un fonds de commerce d'hôtellerie, restauration, traiteur, plats à emporter, sis et exploité à SERRA DI FERRO - 20140 - PORTO POLLO,

Dans un hôtel dénommé "LE KALLISTE" pour lequel Madame BONNAFOUS Stella est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 507.850.055.

Pour une durée de six mois qui ont commencé à courir à compter rétroactivement du 1er avril 2011 pour se terminer le 30 septembre 2011.

Pour unique publication.
Le notaire.

34

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2011 fait à Ajaccio, la société AICARDI PORTICCIO Société à Responsabilité Limitée au capital de 53.357,16 euros, dont le siège social est Lieudit Chioccia - CD 81 - Route de Sagone - Alata 20167 MEZZAVIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le n°340 854 405,

A donné en location-gérance à :

La société POLYCOQUE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est 96 Résidence Domaine Suartello 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 454 061 474,

Un fonds de commerce d'achat, vente et location de bateaux sis et exploité Lieudit Chioccia - CD 81 - Route de Sagone - Alata 20167 MEZZAVIA immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 340 854 405,

Pour une durée d'une année à compter du 1er février 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la société POLYCOQUE exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

60

RECTIFICATIF

A la publication parue journal du 22 avril au 28 avril 2011 concernant Vente par Alain Gaspari à Dominique Francis La Motte.

Il fallait lire : RCS Bastia N°339 940 793

Au lieu de : N°65 A 134.

Email.....

al@informateurcorse.com



51

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Communauté des communes du Nebbiu
Casa cumuna - Lieu-dit Fossi
20232 Oletta
Tel : 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la communauté des communes du Nebbiu
Casa cumuna - 20232 Oletta
Tel : 04.95.30.01.09

OBJET DU MARCHÉ :

Mission d'assistance juridique, de conseil et de représentation en justice aux intérêts de la Communauté des communes du Nebbiu

Lieux d'exécution : Communauté des communes du Nebbiu

Type de marchés : Services

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Procédure Adaptée définie par les articles 26, 28, 30 et 77.I du code des marchés publics.

MODE DE DEVOLUTION :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau code des marchés publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Services de représentation, de conseils et d'information juridique, administrative et financière.

Lot 2 : Services de conseils et d'information sur l'assurance de dommages aux biens et aux personnes.

Marchés à bons de commande :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix horaire des prestations ou ses modalités de détermination.

Il en fixe le minimum et le maximum en valeur pour chacun des lots :

- **Lot 1 :** Minimum annuel 1500 euros HT
Maximum annuel 20.000 euros HT
- **Lot 2 :** Minimum annuel 1000 euros HT
Maximum annuel 18.000 euros HT

LA DEMANDE DE DOSSIER ET SA REMISE GRATUITE SE FERONT A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Communauté des Communes du Nebbiu
Service marchés publics - Casa cumuna
20232 Oletta - Tél : 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59

ou téléchargement sur le site : <http://www.achatpublic.com>

PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire
- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.cchc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Pour le lot 1, la présentation d'une liste des références professionnelles dépourvues de toute mention nominative ou d'identifications permettant d'identifier le client, sur une période de trois années.

- Pour le lot 2, la présentation d'une liste de références en matière d'assurances aux biens et aux personnes, sur les trois dernières années, avec des personnes publiques et privées

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 16 MAI 2011 A 16H

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique énoncé ci-dessous :

- Le prix horaire avec les variantes énoncées au bordereau de prix

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours

NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITE ADJUDICATRICE : MO/2011.002

ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVRA ETRE DEPOSE :

Communauté des Communes du Nebbiu
Service Marchés Publics - Casa cumuna
20232 Oletta - Tél : 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59

ou téléchargement sur le site : <http://www.achatpublic.com>.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 21 avril 2011



53

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Département de publication 20A Annonce N°11-74822

- **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**
Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : direction générale adjointe aux infrastructures,
Routes et Transports Direction des routes,
22, cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.69.22 - Télécopieur : 04.95.70.38.28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr. adresse internet: <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Annonce n°24, B.O.A.M.P. 228 B du 25 novembre 2010,

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 10.dr2a-16

Objet du marché : fourniture de vêtements de travail, de sécurité et de confort pour les services d'exploitation des routes de Corse

Type de marché de fournitures : Achat

Catégorie de services : 27

CPV - Objet principal : 18300000

Objets supplémentaires : 18420000.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération,

- valeur technique jugée sur présentation d'un mémoire technique destiné à apprécier la qualité des produits fournis en respectant les normes imposées et en définissant explicitement la résistance à l'usure des fournitures proposées ; toutes les fournitures seront présentées soit sous forme d'échantillons et/ou de documentations (fiche techniques). 60 % ;

- prix : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Fourniture de vêtements de travail, de sécurité et de confort pour les services d'exploitation des routes de Corse

Nom du titulaire / organisme : AUTO PERETTI DISTRIBUTION

101, cours Napoléon, 20090 Ajaccio

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 53995,27 euros.

Date d'attribution du marché : 2 mars 2011

Nombre total d'offres reçues : 7

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Service juridique, 22, cours Grandval, B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Dale d'envoi du présent avis à la publication : 22 avril 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP 10-DR2A-16

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.A.I.R.T - Direction des Routes - 22, Cours Granval - B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

- Articles d'habillement et fourrures
- Services d'administration publique

55

COMMUNE DE CALACUCCIA

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération n°2011-001 en date du 15 février 2011 le Conseil Municipal a décidé d'approuver la carte communale sur le territoire de la commune de CALACUCCIA.

Cette carte communale a également été approuvée par arrêté n°2011-111-0002 du 21 avril 2011 de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article R.124-8 du Code de l'urbanisme, la délibération du Conseil Municipal ainsi que l'arrêté préfectoral sont affichés durant un mois en Mairie.

Le dossier de la carte communale est consultable en Mairie de CALACUCCIA aux jours et aux heures ouvrables des bureaux à savoir de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures 30 et à la Direction départementales des territoires et de la mer à BASTIA.

Fait à Calacuccia,
Le 26 avril 2011,
Le Maire.

notre site

www.corse-information.info

POUR FACILITER
VOS ENVOIS

al@informateurcorse.com

LA SCP MORELLI MAUREL ET ASSOCIES

Diamant III - 2 avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

Corse du Sud, Commune d'OLMETO (au fond du golfe du Valinco - Propriano)

1er lot : Lieudit « Arconcello », les parcelles C 458 (34a 26), 461 (1ha 22a 01), 465 (1a 32) - A proximité du rond point de Baracci, et de la plage, le long de la RN 196 - Terrain plat.

Mise à prix :30.000,00 euros

2ème lot : Lieudit « Scornabeccio », la parcelle cadastrée F 128 (6ha 51a 79ca) - Maquis et arbres, accessible par chemin muletier.

Mise à prix :5.000,00 euros

3ème lot : Lieudit « Cipiniello », les parcelles D 561 (33a 98) 562 (16a), 563 (91a 75), 564 (8a 07), 565 (48a 20), 566 (2ha 72a 50) et 567 (64ca), Zone AUG de PLU - En amont et en limite immédiate du lotissement « Les Hauts de Baracci » - Près naturels relativement plats, chênes vert, oliviers, maquis (Et une construction ancienne en bon état, pour environ 65m² au sol).

Mise à prix :300.000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par huissier, aux documents d'urbanisme, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel et Associés», pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. «Morelli Maurel et Associés», et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A «Morelli Maurel et Associés», 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
Le 2 mai 2011
Pour extrait.

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**1ère insertion,**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011097-0016 en date du 7 avril 2011, il sera procédé, sur la commune de BELGODÈRE, au Lieu-dit «Lozari» à une enquête publique conjointe relative à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime au SIVOM de Belgodère, pour l'implantation de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration de Lozari Belgodère.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Belgodère du mardi 17 mai 2011 au lundi 20 juin 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Belgodère, 20226 Belgodère, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Belgodère ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Zyad ALAMY, hydrogéologue consultant, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Belgodère sise à l'adresse précitée les :

* Mardi 17 mai 2011 de 8h30 à 12h00

* Vendredi 10 juin 2011 de 8h30 à 12h00

* Lundi 20 juin 2011 de 13h30 à 17h00

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Belgodère ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation
P/le Directeur départemental des Territoires et de la Mer,
le 12/04/2011,
le délégué à la Mer et au Littoral,
Dominique DUBOIS.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général

Direction des achats publics

rue capitaine Livrelli (1er étage)

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : 2011-020

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et impression de documents pour les Services du Département de la Corse-du-Sud (8 lots).

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché à lots, à bons de commande

Lot N° 1 - Imprimés divers - maximum : 11.000,00 Euros HT

Lot N° 2 - Livres & registres, livrets / brochures et dépliant - maximum : 1000,00 Euros HT

Lot N° 3 - Livrets / brochures, dépliant et affiches pour le service de Protection Maternelle & Infantile - maximum : 1 000,00 Euros HT

Lot N° 4 - Documents/formulaires CERFA - maximum : 8000,00 Euros HT

Lot N° 5 - Documents/formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile - maximum : 3000,00 Euros HT

Lot N° 6 - Enveloppes - maximum : 5000,00 Euros HT

Lot N° 7 - Papier entête avec logo de la collectivité - maximum : 1000,00 Euros HT

Lot N° 8 - Documents à reprographier - maximum : 1000,00 Euros HT

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Remise des offres : 12/05/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/04/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

COMMUNE DE FRASSETO**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRASSETO**

N° d'ordre : 4

L'an deux mille onze le 17 avril à 15 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Frasseto, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Nombre de membres : 9

Date de la convocation : 7 avril 2011

Date d'affichage :

En exercice : 9

Ayant délibéré : 8

Etaient présents ou représentés :

ANTONA Paul, ANTONA Antoine (pouvoir à J. FRANCESCHI), ANTONA François, SECONDI Joseph, FRANCESCHI Jean-François, MELICUCCI Marien, TENNERONI Antoine.

Etaient absent :

LEONARDI Séraphine.

La séance a été publique.

* M. TENNERONI A. a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

Objet : Approbation du plan de zonage de l'assainissement

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L2224.8 et L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2009 proposant le plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 07 janvier 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu les propositions de modification du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant : que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles L-123.3.1 et R123.11 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- à la Mairie de Frasseto aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

- à la Préfecture de Corse du Sud

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Après avoir débattu le Conseil Municipal délibère et par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstentions, « accepte », la proposition du Maire.

Délibéré et signé en séance les jours et ans susdits.

SCP MAMELLI

Saint-Florent (Haute-Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

Suivant acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent, le 13 avril 2011, enregistré à Bastia, le 20 avril 2011, Bordereau n°2011/449, Case n°4.

Madame Joséphine, Françoise COCCI, demeurant SISCO (20233), Marine de Sisco a fait donation à Mademoiselle Vanessa GUELF, demeurant à SISCO (20233), Marine de Sisco de la pleine propriété de fonds de débit de boissons et auberge, saisonnier, exploité à SISCO (20233), connu sous le nom de "A CASAIOLA", pour lequel elle est immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 322 525 056, estimé à la valeur de TRENTE MILLE EURO (30.000,00 Eur), s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 20.000,00 euro et au matériel pour celle de 10.000,00 euro.

Jouissance : à compter du 13 avril 2011.

Les oppositions seront reçues en l'Office Notarial de Saint-Florent, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour unique insertion,
Le notaire.

BATICAMPO

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance transformée en Société par actions simplifiée
Au capital de 880.000 euros
Siège social : Lieudit Cavone
20090 Ajaccio
350 417 317 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010, il a été décidé à l'unanimité, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

* **Ancienne mention** : Société Anonyme
* **Nouvelle mention** : Société par actions simplifiée

Administration :

Anciennes mentions :

Président du Directoire : M. Georges CORAZZINI

Membres du Directoire : M. Georges CORAZZINI, M. Jean Paul SIMONGIOVANNI, M. Jérôme CORAZZINI

Président du Conseil de surveillance : Mme Françoise CORAZZINI

Membres du Conseil de surveillance : Mme Françoise CORAZZINI, Mme Anne Marie SIMONGIOVANNI, Mme Jeanine POLI

Nouvelles mentions :

Président : M. Georges CORAZZINI, 20, Résidence Sampiero II, 20166 PIETROSELLA

Directeurs généraux : M Jean Paul SIMONGIOVANNI, Lieudit l'Olmo, les Milleli, 20090 AJACCIO
M Jérôme CORAZZINI, 20, Résidence Sampiero II, 20166 PIETROSELLA.

Commissaires aux comptes :

La FIDUCIAL AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et la SAREX SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, commissaire aux comptes suppléant, sont confirmées dans leurs fonctions.

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception de la cession aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention : RCS Ajaccio

SARL FONTEYN CORSE

Siège : Casamozza - 20243 Prunelli di Fiumorbo
RCS : B 522 311 356

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2011, les associés de la SARL FONTEYN CORSE ont décidé :

* de transférer le siège social :

Article 4 - Siège social :

Ancienne mention : Casamozza - 20243 Prunelli di Fiumorbo

Nouvelle mention : Place d'Olmi - 20259 Olmi Capella à compter du 9 avril 2011

* de modifier l'objet social :

Article 2 - Objet :

Ancienne mention : Vente et installation de piscines, spas, saunas, produits et accessoires

Nouvelle mention : Vente, installation, entretien de piscines coques polyester, spas, saunas, ainsi que tous produits, accessoires, options, mobilier, accessoires, agencement de jardins et espaces verts et prestations de maçonnerie s'y rapportant.

* changement de gérant :

Mme Mathieu Sophie a été nommée gérante de la société à compter du 9 avril 2011 en remplacement de Monsieur Sokolic Nicolas.

* Changement de dénomination sociale :

Article 3 - dénomination sociale :

Ancienne mention : FONTEYN CORSE

Nouvelle mention : CLAIRE PISCINES ET SPAS (C.P.S)

P.U.I

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé à Pérols (34) en date du 13/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL SOCIALOC

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 3000 euros divisé en 300 parts de 10 euros

Siège : Résidence La Punta, Allée des Myrthes, Igliastrulo, Porto-Pollo, 20140 Serra di Ferro

Objet : Location de bateaux à voile ou à moteur ou de tous autres engins nautiques

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Bernard Autet, né le 29/12/1944 à Alger (Algérie), demeurant, 10, rue des Grillons, 34470 Pérols

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FINANCIERE NAUTOS

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 5, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

Objet : Toutes activités financières ou administratives sous forme de holding financier ; Toutes prises de participations dans toutes sociétés commerciales ou toutes autres acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

Durée : 99 ans

Capital : 1.326.000 euros

Gérance : Toussaint RAIMONDI demeurant 2 rue Miss Campbell, 20000 Ajaccio ; Alain TAFANI demeurant Immeuble les Pervenches, Résidence Pasci Pecura, 20000 Ajaccio ; Claude RICCI demeurant Allée de l'Oliveraie, les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire associé, d'une Société Civile
Professionnelle dénommée

« Antoine GRIMALDI

et Jean-Yves GRIMALDI »

titulaire d'un Office Notarial ayant
son siège à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia le 26 avril 2011 en cours d'enregistrement, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée « **SCI SMB** », ayant son **siège social** à Bastia (20200), Résidence Monte Bello, Bâtiment B, constituée pour une **durée** de 99 ans et ayant pour **objet** l'acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers et toutes opérations se rattachant à cet objet. Le **capital social** s'élève à 300 euros divisé en 30 parts de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraire.

A été nommé en qualité de gérant : Mademoiselle Marie-Antoinette Félicité, Bereni, demeurant à Valle d'Alesani, (20234), Lieu-dit Terriola.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
Me Jean-Yves GRIMALDI,
Notaire.

SYMPA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : 11, Bd Fred Scamaroni
Chez M. BENETTI
20000 Ajaccio (Corse)
511 944 548 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 01/04/2011 de Ajaccio (Corse), 11, Bd Fred Scamaroni, chez M. Benetti, à Ajaccio, **Résidence Parc Lucie Immeuble Le Murano, Bât. B, Route des Sanguinaires.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse), 11, Bd Fred Scamaroni, chez M. Benetti.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Ajaccio, Résidence Parc Lucie Immeuble Le Murano, Bât. B, Route des Sanguinaires
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

La Société Civile Immobilière SCI « **SUD-CO INVESTIM** » - au **capital** de 1000 euros, dont le **siège social** est sis chez Madame Cornélie Françoise CARLI Veuve DE PERETTI, née le 12/12/1940 à ZONZA (2A), retraitée, demeurant à ZONZA 20214, **durée** 90 ans à dater de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO - **objet** : La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

- acte ssp enregistré à PORTO VECCHIO le 05/04/2011, bord n°2011/119 case n° 1 - **Gérante** : Madame Cornélie Françoise CARLI Veuve DE PERETTI, née le 12/12/1940 à ZONZA (2A), retraitée, demeurant à ZONZA 20214.

Pour avis la gérante »

BASTIA FINANCEMENT

Au capital de 1000 euros
Siège : Centre Activa 1, rue Napoléon
20200 Bastia (ancien siège)
Transféré à (nouveau siège)
c/o Activa + - 4, rue Impératrice Eugénie,
20200 Bastia
RCS Bastia : 494 215 858

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant décision de la gérance en date du 1er avril 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Centre Activa, 1, rue Napoléon, 20200 Bastia.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à, c/o Activa +, 4, rue Impératrice Eugénie, 20200 Bastia, à compter du 1er avril 2011. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SARL CORSE THERMIQUE THERMOGRAPHIE INFRA-ROUGE**

Siège : C2TI

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 500 euros

Capital détenu à 100% par Pierre-Dominique Bouquet

Gérant : Pierre-Dominique BOUQUET

né le 15 novembre 1961 à LYON

Siège social : 8 rue MIOT 20200 Bastia

Raison sociale : corse thermique thermographie infiltrométrie

Durée : 50 ans

Objet : études thermiques, thermographie, infiltrométrie, tests de perméabilité

Immatriculation : RCS Bastia

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Au terme d'un acte en date du 26/04/2011. Le contrat de gérance consenti par :

Mr Ceccaldi Jean Pierre, demeurant Les Echoppes, 20166 Porticcio commune de Grosseto Prugna, à la SARL Ceccaldi coutellerie, demeurant à Les Echoppes 20166 Porticcio, commune de Grosseto Prugna, immatriculé - RCS : 381 362 953. Concernant un fonds de commerce de : fabrication vente de coutellerie sis à : Les Echoppes 20166 Porticcio commune de Grosseto Prugna est résilié, à compter du 01/05/2011.

Les formalités seront effectuées au RCS d'ajaccio

Pour avis.

SCI Suarone

Société civile en liquidation
Au capital de 1562,00 euros
Siège social : route de la plage
Castellare di Casinca (Haute-Corse)

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision en date du 17 mars 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, Maître Jean-Paul TRANI dont l'adresse professionnelle est 22 A, Rue César Campinchi, 20200 Bastia ont :

- Approuvés les comptes de liquidation

- Donné quitus au liquidateur

- Prononcé la clôture de la liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia et la société sera radiée du RCS.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CARTICASI

2ème insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-069-0009 en date du 10 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CARTICASI, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Source de Liccitellu

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de CARTICASI, pendant 15 jours du mercredi 27 avril 2011 au mercredi 11 mai 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur **René ANDOLFO**, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CARTICASI - 20244 Carticasi

* Mercredi 27 avril 2011 : de 9h à 12h

* Samedi 07 mai 2011 : de 9h à 12h

* Mercredi 11 mai 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CARTICASI, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 11 mars 2011

Pour le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Corte
Tony CONSTANT.

COMMUNE DE MURO

PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

VU les articles L 2243-1 à 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2008

Le Maire de MURO, a constaté par procès-verbal provisoire l'abandon manifeste des parcelles suivantes :

- Parcelle N°125 Section C située au Lieu-dit « I Pughjali », la propriétaire étant Mme SINIBALDI Françoise ;

- Parcelle N°139 et 144 Section C au lieu-dit « I Pughjali », la propriétaire étant Mme TOMASINI Françoise ;

Le maire constate que ces parcelles ne sont plus entretenues et présentent une nuisance environnementale. Les propriétaires sont respectivement Mme SINIBALDI Françoise et Mme TOMASINI Françoise et après qu'il ait été procédé à la recherche des titulaires de droit réels et autres intéressés.

Fait en Mairie le 21 avril 2011,
Le Maire,
Pierre OBERTI.

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL

Dénomination : **ELLA COM**

Siège : Résidence Binda, Bat D1, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Noms Commerciaux : Move in Corsica, Présence, Présence Réceptions

Objet Social : Communication, organisation d'événementiels.

Associés : Lathier Aurélia, demeurant Résidence Binda, Bat D1, rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio ; Angelini Jean-Pierre, demeurant Im Girolata, Bat A, Parc Billelo, Av Napoléon III, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Propriano en date du 11/03/2011, enregistré aux impôts de Sartène, le 11/03/2011, Bord-2011/84, Case n°1, La Société DANY PAUL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 482 974 789 a donné en location à Madame MEMBRE Josiane née le 27/06/1961 à Ajaccio, un fonds de commerce de Restaurant salon de thé snack pizzeria à l'enseigne « **ISULA** » situé Immeuble Marine 1 - rue Jean PANDOLFI - 20110 PROPRIANO pour deux années à compter du 1er avril pour se terminer le 31 mars 2013,

Pour avis et insertion

SCP MAMELLI

Saint-Florent (Haute-Corse)

Tel : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent le 13 avril 2011, enregistré à Bastia, le 20 avril 2011, Bordereau n°2011/449, Case n°4.

Madame Joséphine, Françoise COCCI, demeurant à SISCO (20233), Marine de Sisco et Madame Paulette GIROLAMI épouse GUELF, demeurant à SISCO (20233), Marine de Sisco, ont résilié la location-gérance du fonds de débit de boissons et auberge, saisonnier, exploité à SISCO (20233), connu sous le nom de "A CASAIOLA", à compter du 1er novembre 2010.

Pour unique publication
Le notaire

AVIS D'APPORT D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 18/02/2011, Mlle Marie-Pierre FERRARI a apporté à la société "LES DEUX MATS", SARL en formation, au capital de 2.150 euros, dont le siège est Lieu dit Pinia 20240 GHISONACCIA, l'ensemble des éléments d'actifs de son exploitation, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 522 973 585, estimé à un montant de 138.974 euros, auquel il faut déduire la prise en charge du passif de Mlle Marie-Pierre FERRARI d'un montant de 136.824 euros.

En contrepartie, il a été attribué à Mlle Marie-Pierre FERRARI 215 parts de 10 euros chacune.

Toutes les opérations actives et passives accomplies par Mlle Marie-Pierre FERRARI, depuis le 31/12/2010, seront à la charge ou au profit de la société "LES DEUX MATS".

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce tribunal.

Pour unique insertion
La gérance,

RIVE SUD TP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de mille euros (1000 euro)

Siège : Villa U Faïu 649 Porticcio

20166 (Grosseto Prugna)

RCS Ajaccio : 524 352 887

AVIS D'INSERTION

Du procès verbal de délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2011, il ressort les modifications suivantes :

Extension de l'objet social : les associés ont étendu l'objet social et l'activité de la société à compter du 21 avril 2011 afin d'y inclure la vente de matériaux et la location de matériel avec ou sans chauffeur.

Ils ont modifié le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts intitulé OBJET, la rédaction qui suit remplaçant de plein droit les dispositions antérieures :

«Travaux Publics, Enrochements, Terrassements. VRD, Maçonnerie générale, Vente de matériaux, Recyclage de matériaux, Location de matériel avec ou sans chauffeur »

Le reste sans changement.

Pour avis,
La Gérante,
Françoise Andrée SANTI.

Marie-Line ORSETTI

Avocat au Barreau

Le Gemellus - Rue Giudice di Cinarca
20137 Porto-Vecchio

Dénomination : S.C.I. CONSTANCE

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 152.449,02 Euro

Ancien siège social : Les Portes Domitiennes
RN 113 - 34740 VENDARGUES

Nouveau siège social : 4, Domaine de Fiorino
Route de Conca
20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO
RCS : MONTPELLIER 419 035 050

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale en date du 18 avril 2011, il a été apporté les modifications suivantes :

* Ancienne mention :

Siège social : Les Portes Domitiennes
- RN 113 - 34740 VENDARGUES

* Nouvelle mention :

Siège social : 4 Domaine de Fiorino -
Route de Conca - 20144 SAINTE-
LUCIE DE PORTO-VECCHIO
En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de MONTPELLIER fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AJACCIO.

Pour avis et mention,
Le représentant légal.

YOCKO ORGANISATION

EURL au capital de 7000 euros

Siège : Route de Torraccia

Commune de LECCI - 20137

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/04/2011, a décidé de modifier l'objet social comme suit :

Suppression de :

- Organisation de tous types de manifestations à l'aide de tous moyens matériels et du personnel nécessaire. Location de tous types d'espaces comprenant également la location de véhicules de compétition et de tous genres.
- Organisation et intervention de tous types de travaux mécaniques.
- Ventes et achats de voitures de compétition et de tous genres.

Nouvel objet :

- Gestion, location de bateaux.

L'article 2 des statuts est donc modifié en conséquence.

La gérance,

DISTRIBUTION CENTRE VILLE - D.C.V.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : Rue de la République

20130 Cargèse (Corse)

434 610 630 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2010 la société DRAGACCI ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 7622 euros, dont le siège est à CARGESE (Corse) 8, rue République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 330422577, a, en sa qualité d'associé unique de la société D.C.V., décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil à compter du 31 décembre 2010.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce d'Ajaccio à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PRELABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE
DE SANTA MARIA-DI-LOTA**

1ère parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011118-0001, il sera procédé sur le territoire de la **commune de Santa Maria-di-Lota**, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Madame Carole SAVELLI**, demeurant Domaine d'Acquaniella BP 9 à L'Île-Rousse (20220). Il se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de Santa Maria-di-Lota** le :

mardi 17 mai 2011 de 14h00 à 17h00
lundi 23 mai 2011 de 10h00 à 12h00
vendredi 10 juin 2011 de 14h00 à 17h00
jeudi 16 juin 2011 de 14h00 à 17h00.

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Jean-Paul SIMONI, demeurant 4, rue Carnot à Bastia (20200) comme commissaire suppléant. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Santa Maria-di-Lota du 17 mai au 16 juin 2011 inclus. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Santa Maria-di-Lota et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

COMMUNE DE ZILIA
**AVIS D'APPEL
A LA CONCURRENCE**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX

1/ Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE ZILIA - 20214 ZILIA - Tél : 04.95.62.71.59 / Fax : 04.95.60.54.68

2/ Personne responsable du marché : le Maire

3/ Objet du marché : Peinture sur garde corps métallique 251 ml
Peinture sur portes bois 40m²
Peinture bancs 9u
Ravalement abri 15m²

4/ Procédure : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

5/ Modalités d'obtention du DCE : Commune de ZILIA - 20214 ZILIA

6/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC4, DC5

- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP

- Références pour des travaux similaires

7/ Critères d'attributions : Offre économiquement le plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération :

- 40 % : Prix des prestations

- 20 % : Délai d'exécution

- 40 % : Valeur technique de l'offre

8/ Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : Vendredi 20 Mai 2011 à 16h00

9/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de ZILIA - 20214 ZILIA

10/ Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 27 Avril 2011

Le Maire, **Jacques SANTELLI**.

SCI ARDAN

SCI au capital de 42499,20 euros
Siège social : route de Figarella
20200 Santa Maria di Lota
D 421 816 364 RCS Bastia

L'AGE du 19/04/2011 a nommé en qualité de gérant M. Renaud LEPOT demeurant Villa Alexandrine 92100 Boulogne Billancourt et de co-gérante Melle Anne LEPOT demeurant 23 rue Campagne Première 75014 Paris, en remplacement de LEPOT Arnaud, à compter du 19/04/2011. Modification au RCS de Bastia

B. B. A. G

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8000 euros
Siège : Lieu-dit Petra Rossa
Plaine de Péri - Péri (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 452 109 879

Dans l'insertion parue dans l'édition du 18 février 2011. **Il fallait lire :** « Il a été décidé, en application de l'article 223-42 du Code de Commerce ».

Et non : dans l'article 223-19 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance.

**COOPERATIVE AGRICOLE
DU NORD DE LA CORSE**

CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.36.05.74 - Fax : 04.95.36.10.90
contact@canc-fr.com

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 14 MAI 2011**

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la CORSE convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2010, le samedi 14 mai 2011, à 10 heures, au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2010, et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Election et renouvellement du mandat des administrateurs sortants.
- Approbation de la politique commerciale et engagements.
- Approbation des comptes de ventes.
- Programme Opérationnel 2011/2015.
- Constatation de la variation du capital social,
- Approbation du règlement intérieur.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à CASAMOZZA.

Le Conseil d'Administration,

Sté R ET M ENERGIE

SARL au capital : 8000 euros
1, rue du Commandant l'Herminier
20200 Bastia - RCS Bastia : 488 591 397

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 15/04/2011, M. Thénault Claude, demeurant à Fiuminale d'Aïti, 20236 Omessa, a été nommé gérant de la société à compter du 21/04/2011, en remplacement de M. L armier Sylvain, démissionnaire.

Pour avis,

R ET M ENERGIE

SARL au capital de 8000 euros
1, rue du Commandant l'Herminier
20200 Bastia - RCS Bastia : 488 591 397

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération d'une AGE en date du 15/04/2011, il a été décidé de transférer le siège social de :

Ancien siège : 1, rue du Commandant l'Herminier, 20200 Bastia

Nouveau siège : c/o M.Mme Millet, U Fiuminale d'Aïti, 20236 Omessa
A compter du 21/04/2011.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

SCI PARAD

SCI au capital de 70984 euros
Siège social : route de Figarella,
20200 Santa Maria di Lota
423867142 RCS Bastia

L'AGE du 19/04/2011 a nommé en qualité de co-gérants M. Renaud LEPOT Villa Alexandrine 92100 Boulogne Billancourt, et Melle Anne LEPOT demeurant 23 rue Campagne Première 75014 Paris, en remplacement de M LEPOT Arnaud, à compter du 19/04/2011. Modification au RCS de Bastia.

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

Tel : 04 95 32 04 40

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de distribution alimentaire libre service sis rue de la république à CARGESE, consentie par acte sous seing privé en date à CARGESE du 1er février 2001, par Monsieur Jean Albert DRAGACCI 20130 CARGESE propriétaire dudit fonds et la SARL DISTRIBUTION CENTRE VILLE, SARL au capital de 7500 euros dont le siège social est Rue de la REPUBLIQUE, 20130 CARGESE immatriculée sous le numéro 434 610 630 RCS Ajaccio a pris fin le 31 décembre 2010. Les oppositions seront reçues à CARGESE au siège de la société où domicile a été élu à cet effet dans les dix jours de la dernière des publications légales.

Pour insertion.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse du 22/04/2011 concernant la société LE PENDUICK.

Il fallait lire : Gérance : M. DELAHAYE Cédric, demeurant lieu dit Livisani, 20135 CONCA, et Mme DEUTSCHMANN épouse SEVERE Anette demeurant Sarra di Poli, 20145 SARI-SOLENZARA.

Par acte SSP en date à BASTIA du 14 avril 2011, Mlle Carole BIOLCHINI demeurant à Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO (RCS BASTIA 402 750 491) a donné en location-gérance à la société L'ALLEGRIA, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à GHISONACCIA (20240) - Ventiseri (RCS BASTIA 347 399 925), un fonds de commerce de "restaurant (grande restauration), vente de boissons non alcoolisées licence 1ere catégorie" sis à SAN NICOLAO (20230) - Moriani Plage, pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2011, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

La location gérance de ce même fonds qui avait été consentie à Mlle Béatrice LENA demeurant à SAN NICOLAO 20230 - Immeuble Pascal Paoli - Moriani Plage (RCS BASTIA 511 525 297) par acte SSP du 23 mars 2009 a pris fin le 31 mars 2011. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

74

COMMUNE DE SAN GIULIANO

Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché :
Mairie de San Giuliano - Hameau de Favalello
20230 San Giuliano - Téléphone 0495381445

Mode de passation du marché : Procédure adaptée (décret 2004-15 du 7/01/2004-art 28 et 40 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Nettoyage des plages

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : 60 % Prix et 40 % Délais

Lieux d'exécution : Commune de SAN GIULIANO

Date limite de réception des offres : 20 mai 2011

Renseignements à la mairie

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de San Giuliano 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2011

Le Maire,
P/le secrétaire de Mairie,
François Xavier CECCOLI.

75

COMMUNE DE SAN GIULIANO

Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché :
Mairie de San Giuliano - Hameau de Favalello
20230 San Giuliano - Téléphone 0495381445

Mode de passation du marché : Procédure adaptée (décret 2004-15 du 7/01/2004-art 28 et 40 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Débroussaillage annuel des chemins communaux au cours des mois de juin et juillet.

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : 60% Prix et 40% Délais

Lieux d'exécution : Commune de SAN GIULIANO

Date limite de réception des offres : 20 mai 2011

Renseignements à la mairie

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de San Giuliano 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2011

Le Maire,
P/le secrétaire de Mairie,
François Xavier CECCOLI.



République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

COMMUNIQUE

TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU FERROVIAIRE PERTUBATION DE LA CIRCULATION DE LA RN 193

Dans le cadre de la rénovation du réseau ferroviaire, la circulation sur la RN 193 sera perturbée du 2 mai au 21 mai 2011.

Les travaux consistent en la remise en état des passages à niveau sur la RN en fond de baie d'Ajaccio.

Il s'agit des passages à niveau situés au Lieu-dit Castel-Vecchio et au Carrefour de la RN 193 avec l'Avenue Maréchal Juin.

* Pendant la durée des travaux :

- Des autocars seront affrétés par les CFC entre Ajaccio et Corte,
- La nuit des déviations routières seront mises en place en fonction de l'état d'avancement des travaux,

La Collectivité Territoriale de Corse et les Chemins de Fer de la Corse présentent leurs excuses aux usagers pour la gêne occasionnée et les remercient par avance de leur compréhension.

78

COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE

CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA
Tél : 04.95.36.05.74 - Fax : 04.95.36.10.90
contact@canco-fr.com

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 14 MAI 2011

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la CORSE convoque une Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 14 mai 2011, à 11 heures, au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Mise en harmonie des statuts avec les arrêtés 2008/2009
- Mise en conformité des statuts avec la réglementation des O.P

Le Conseil d'Administration,

71

SPORTING CLUB DE BASTIA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 40.000 euros
Siège social : Stade Armand CESARI
20600 Furiani - B 412 045 122 RCS Bastia

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 13 mai 2011 à 11 heures, au Stade Armand Cesari à Furiani, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Conseil de surveillance ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la nomination provisoire de membres du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance ;
- Non renouvellement de certains mandats de membres du Conseil de Surveillance ; Si cette assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis, les actionnaires seraient à nouveau convoqués, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le 1er juin 2011 à 11 heures, au Stade Armand CESARI 20600 Furiani.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
 - soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
 - soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.
- Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée. Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'à l'adresse électronique suivante: internet@sc-bastia.com, sur le site Internet de la Société <http://www.sc-bastia.com>. Il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par courrier électronique, à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Les procurations transmises par voie électronique sur le site Internet de la société consacré aux assemblées peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (article R 225-80 du Code de Commerce). Les coordonnées du site Internet de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : <http://www.sc-bastia.com>

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Directoire et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : internet@sc-bastia.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale. Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Le Directoire, Monsieur Julien LOLLI,
Président.

72



SCP DELBOSC

CLAVET BLANC BARNIER

SFEG Avocats - Société d'Avocats
113, Av. du Maréchal Foch - 83000 Toulon

CORSEA VACANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 37.000 euros
Siège : Saint-Florent (Haute-Corse)
Lieu-dit Arrechimozzo
RCS Bastia B 523 381 606 et 2010 B 00289

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2011, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Jean-Thomas Trojani, gérant démissionnaire :

- Monsieur Pascal José Bataillé, demeurant à Sanary Sur Mer (Var), 41, Allée des Maclahorias

En qualité de gérant de la société pour une durée illimitée ; la société est gérée désormais par Monsieur Pascal Bataillé. L'article 11 des statuts ayant été modifié en conséquence.

Pour avis,

69

ALEX TOLLA CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 25, Rue Dr Del Pellegrino
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio N°: 514 176 627 00016

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/11, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 12 avenue Antoine Sérafini à Ajaccio à compter du 21/04/11 et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts.

Ancien Article 4 des statuts :

Le siège social est fixé à Ajaccio (20000), 25, rue Docteur Del Pellegrino - 20090 Ajaccio

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe en vertu d'une décision de l'associé unique ou sous réserve d'une ratification par une délibération extraordinaire de l'assemblée si pluralité d'associés.

Nouvel Article 4 des statuts :

Le siège social est fixé à Ajaccio (20000), 12, Avenue Antoine Sérafini.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe en vertu d'une décision de l'associé unique ou sous réserve d'une ratification par une délibération extraordinaire de l'assemblée si pluralité d'associés.

La gérance,

76

Société FINAUTO

Au capital de 70.000 euros
Sise à ZI de Baleone, Lieu Dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino - Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro : 525 392 031

EXTENSION OBJET SOCIAL

L'an deux mille onze et le vingt et un avril à 10 heures. Les associés de la SARL FINAUTO ont pris la décision ordinaire suivante :

Résolution 1 : La collectivité des associés de la Société à Responsabilité Limitée FINAUTO étend son objet social qui devient : La réalisation de tous travaux de mécanique générale, de carrosserie, de tôlerie, de peinture, d'électricité et de vulcanisation appliquée à l'automobile. La réalisation de tous travaux de mécanique, de vente, d'entretien, de réparation de gardiennage de bateaux de plaisance et accessoires, et de tous travaux appliqués au nautisme. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour avis,

- LA PINEDE D'AGOSTA -

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.800 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 avril 2011, enregistré au SIE d'AJACCIO, le 21 avril 2011, bordereau n°2011/282, case n°9, il a été constitué une Société Civile Immobilière : **Dénomination sociale : LA PINEDE D'AGOSTA**

Capital : 1.800 euros divisés en 180 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition de terrain, l'aménagement, la vente de tous biens immeubles lui appartenant, sous le régime des marchands de biens

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Gérant : Monsieur Antony PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis et mention.
Antony PERRINO, gérant

A STELLA MARE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : c/o Monsieur Christian TAPIAS
Chemin de Capuccino
20260 Calvi (Corse)
438 318 339 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/04/2011, de CALVI (Corse) c/o Monsieur Christian TAPIAS Chemin de Capuccino, à, **Domaine Villas Mandarin Route de Pietramaggiore lieudit Amanduletto 20260 Calvi**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à AZILONE en date du 06 avril 2011, enregistré à Ajaccio, le 15 avril 2011, bordereau n°2011/267, case n°4, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **BISCUITERIE DU MOULIN**

Siège : Moulin de Vituccia - Village - 20190 - AZILONE - AMPAZA

Objet : L'activité de fabrication, d'achat et de vente de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros, composé de 20 parts sociales de 100 euros chacune.

Apports en numéraire : 2.000 euros libérés à la constitution

Gérance : M. DE LA FOATA Xavier-Patrick, demeurant à Azilone - Ampaza - Moulin de Vituccia - Village, nommé pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

François GRIMALDI

Paulin SANTONI

Notaires Associés
20243 Prunelli di Fiumorbo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître François GRIMALDI, notaire associé titulaire d'un office notarial à Prunelli di Fiumorbo le 7 avril 2011, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia, le 18 avril 2011, bordereau n°2011/441, case 1.

Madame Vannina ROGATO commerçante épouse de Monsieur Meyer Joseph HALEWA demeurant à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) Fiumo d'Oso.

Née à SAN GAVINO DI CARBINI (Corse-du-Sud) le 14 juillet 1975.

A cédé à : La Société dénommée CORSICA SUN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.000,00 euros ayant son siège social à Furiani (Haute-Corse), 30, Lotissement Les Espaces de Furiani - Lieudit Bastio identifiée sous le numéro SIREN 530159367 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de VENTE D'ACCESSOIRES LIES A LA MODE, PRET A PORTER, CHAUSSURES MAROQUINERIE, VENTE DE BIJOUX FANTASIS et toutes activités s'y rapportant connu sous le nom de **LILY ROSE** situé et exploité à PORTO-VECCHIO (Corse du sud) rue Général Leclerc N°4

Prix : Cent Mille euros (100.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT ONZE MILLE CENT EUROS (91.100,00 euros)

- aux éléments corporels pour HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (8.900,00 euros)

Propriété immédiate
Jouissance immédiate au jour de l'acte. Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Ajaccio en l'étude de Maître SPADONI Notaire en cette ville notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique
Signé FRANCOIS GRIMALDI
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi en date du 20 avril 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TCKEKALIB**

Siège : Calvi (Corse), Motel Saint François

Objet : L'exploitation de restaurant, café, débits de boissons licence 4

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Philippe Ceccaldi, demeurant à Calvi (Corse), Pointe St François

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

AVIS UNIQUE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) du 1er avril 2011.

La société « S.I.C.A.S.U.C. SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE ET D'APPROVISIONNEMENT DU SUD DE LA CORSE », société coopérative agricole à capital variable, au capital de 23.984 euros, dont le siège social est fixé Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée sous le numéro 307 207 266 au RCS d'AJACCIO.

A donné à bail de gérance libre à la société « SAS SICASUD », société par actions simplifiée au capital de 490.000 euros, dont le siège social est fixé Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée sous le numéro 522 129 089 au RCS d'AJACCIO.

Un fonds de commerce lui appartenant d'Approvisionnement et de :

- vente de végétaux et de leurs accessoires ;

- vente d'engrais, semences et produits phytosanitaires ;

- vente d'insecticides et de désinfectants et plus généralement de tout matériel ou produit ménager ;

- vente et location de matériels, machines, outils, équipements, vêtements, chaussures ainsi que de tous articles et produits relatifs au jardinage, au bricolage et à toute activité de loisirs ;

- vente de tout article de chasse et pêche et munitions ;

- vente de mobiliers de jardins, de poteries et de tout article de décoration ;

- animalerie et vente d'accessoires, d'équipements, de produits alimentaires pour animaux et plus généralement de tous articles qui leurs seraient associés ;

- vente de produits alimentaires et spécialités locales ou régionales ;

- vente et location de tous produits, aliments, articles, matériels, machines et équipements à utilisation agricole ou autre susceptible de contribuer à l'équipement rural, à son entretien et son fonctionnement ;

- sous traitance et vente de tout matériel d'irrigation, forages et adduction d'eau ;

Sis et exploité Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO, pour l'exploitation duquel la société « S.I.C.A.S.U.C. SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE ET D'APPROVISIONNEMENT DU SUD DE LA CORSE » est immatriculée sous le numéro 307 207 266 au RCS d'AJACCIO.

A compter du 1er avril 2011 pour se terminer le 31 décembre 2012.

Pendant toute la durée du bail, le locataire gérant exploitera le fonds à ses risques et périls, sauf application de l'article L. 144-7 du Code de commerce.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Monsieur Jean Louis Fieschi, gérant est démissionnaire en date du 22 mars 2011.

Pour avis,
Le représentant légal.

L'ECUME DES JOURS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège : 9, Boulevard Albert 1er

20000 Ajaccio (Corse)

498 242 916 RCS Ajaccio

Monsieur Jean Louis Fieschi, gérant est démissionnaire en date du 22 mars 2011.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée **Société d'Activités Subaquatiques**.

Capital : 15.200 euros divisés en 1520 parts sociales d'un montant de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées chacune à concurrence du cinquième et apport en nature d'une activité.

Siège : Route du Port - 20130 Cargèse

Objet : - La prestation de service en Plongée sous-marine de loisirs (Établissement d'APS, Ministère de la Jeunesse et des Sports),

- Tous Travaux sous marins,

- Vente de matériel et d'équipements de plongée,

- Et tous travaux notamment d'entretien divers pour les particuliers et les entreprises.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Gérant : Monsieur Jean-Marc FRERE est désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL LOCAMANDRIA**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : U Petrosu, 20227 Ghisoni

Objet : La location, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers :

Gîtes ruraux ou urbains, appartements.... ainsi que toutes activités connexes

Durée : 99 ans

Capital : 7500 euros

Gérance : Sisti François Tancredi demeurant U Petrosu, 20227 Ghisoni

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PF FINANCES**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 55, Cours Napoléon 20000 Ajaccio

Objet : Société Holding

Durée : 99 ans

Capital : 5000 euros

Gérance : Mademoiselle Pauline FRANCHI demeurant 3 Rue Bruyes 13100 Aix en Provence

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

SAS SICASUD

Société par actions simplifiée

Au capital de 490.000 euros

Siège social : Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio - 522 129 089 RCS Ajaccio

Des termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 1er Avril 2011, il résulte le transfert du siège social de Route de Bonifacio 20137 PORTO-VECCHIO à **Route de Muratello, Lieudit Arutoli 20137 PORTO-VECCHIO**, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts sociaux a été modifié en conséquence.

Pour avis,

Le Président.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Vagabondage

«Et le combat cessa faute de combattants».

C'est sans doute ce que l'on a pu clamer à Sisco où l'ami Vivoni s'est retrouvé seul au second tour : des «E tombula, e tombula», ont été entendus dans la sereine nuit siscaise

Des années se sont écoulées durant lesquelles il ne se passait pas grand chose ou presque, et quelquefois, nous trouvions cela monotone.

Et bien avouons qu'aujourd'hui nous sommes servis !

Cela a commencé par la Côte d'Ivoire, suivie de la Tunisie qui embarqua l'Egypte : têtes qui tombent, fuites, exils et maintenant, c'est la Lybie de - paraît-il - notre parent Kadhafi.

Et le Japon et sa catastrophe nucléaire.

Dieu qu'elles étaient heureuses ces années dites monotones !

Le Calenzanais et le Professeur Dominique Marraninchi est le nouveau patron de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire (AFSSAPS) La Balagne est riche de stars du bistouri comme Fanou Grisoli (Montemaggiore) et le tout jeune Graziani (Ile Rousse).

J'ai lu quelque part que la Base Aérienne de Solenzara avait été construite par une entreprise Italienne du nom de Raimondi.

Faux, archi-faux : Raimondi était une entreprise ajaccienne dont le patron était Archange Raimondi, et dont les bureaux se situaient aux Salines, à Ajaccio.

Elle était alors une des plus grosses entreprises françaises avec Razel et Bouygues, et avait construit l'aéroport de Téhéran.

Nième épisode : voilà que, dernière nouvelle, «l'amicu Cristofanu Culumbu serebe Purtghese» ! O figlioli, le regretté René Massoni qui publia «Christophe Colomb Calvais, Génois» a dû se retourner dans sa tombe, lui qui, lors d'un colloque avec Espagnols et Génois, fit une quasi-unanimité sur des origines Calvaises qui, à cette époque était sous domination génoise d'où, son «semper fidelis» au fronton de la Cité.

Et une fois de plus : «E viva noi !»

Toussaint LENZIANI

FEDERATION FRANCAISE d'ATHLETISME LIGUE CORSE d'ATHLETISME						
DEPARTEMENTAUX HAUTE CORSE						
DIMANCHE 1er MAI 2011						
Stade l'ARINELLA			BASTIA			
Ouverture du secrétariat			11 Heures			
COURSES			11 heures 30			
12h30	5000m marche	JESF	MARTEAU		TCC	
12h30	5000m marche	JESM	SAUTS		LANCERS	
13h00	400m Haies	CJESF	HAUT	LONG	TRIPLE	POIDS DISQUE JAVELOT
13h10	400m Haies	CAM	13 heures 00			
13h20	400m Haies	JESM	CJESH BEM MIM	CJESF BEF MIF	CJESH BEF MIF	CJESH BEM MIM
13h30	50m BEF 50m BEM		14 heures 30			
13h50	100m TC F 100m TC H		CJESH BEM MIM	CJESF BEF MIF	CJESH BEM MIM	CJESH BEF MIF
14h00	1500m CJESF 1500m CJESH		16 heures 00			
14h20	1000m BEF / MIF 1000m BEM / MIM		CJESH BEF MIF	CJESH BEM MIM	CJESH BEF MIF	CJESH BEM MIM
14h50	Babys F / G EAF / EAM POF / POM		13 heures 30			
15h10	2000m. Steeple	CAF	BABYS F / G POF / POM EAF / EAM	SAUTS LANCERS LANCERS		
15h20	2000m. Steeple	CAM	15 heures 30			
16h10	50m Haies	BEF	BABYS F et G POF / POM EAF / EAM		LANCERS SAUTS SAUTS	
16h30	50m Haies	MIF / BEM	17 heures 00			
17h00	800m	CJESF	PERCHE			
17h10	800m	CJESH	TCC			
17h30	3000m. Steeple	JESF				
17h50	4X60m	BEF / BEG MIF / MIG				

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

Les 2^{èmes} Foulées de Pino

Record pour «Momo» Bojattoy

A Pino, le dimanche 24 avril, le ciel bleu était au rendez-vous avec un vent soufflant par moments en rafales, mais dans l'ensemble, la météo s'était placée du côté d'Etienne Meloni et de l'équipe rassemblée autour de son projet, à partir du site du Stade des Moines, qui depuis deux ans prend de l'allure !

En effet, l'obstination et le savoir-faire des partenaires des **Foulées de Pino** ont transformé cet espace en un lieu de convivialité, de partage sportif et d'échanges. L'aménagement d'un parking organisé est le symbole du souci des organisateurs de placer les participants dans le meilleur des confort, comme l'aménagement de l'espace buvette, avec tables, fauteuils et accueil chaleureux.

Eric Orsatelli, pour la partie administrative et pour la communication, a contribué largement à la mise en forme de la manifestation avec le **Comité des Fêtes** et le premier magistrat de la Commune, **Monsieur François Mazzotti**.

La sécurité également a été maîtrisée avec une équipe médicale et le concours des **Sapeurs-Pompiers de Luri**.

Et le sport a pu être roi, sur le **stade des Moines**, avec les ateliers d'initiation à la pratique de l'Athlétisme assurés par l'**Athlétic Jeunes Bastia** et les ateliers d'initiation à la pratique du Hand-ball avec l'équipe d'**Eric Orsatelli du Hand-Ball Bastiais** !

A 14h, les plus jeunes ont eu leur moment de fête avec l'aller-retour du Stade et sont revenus fatigués mais radieux après un parcours de 3Km les ayant conduit à tourner au centre du village.

A 15h, la course des 13km50 pouvait s'égarer le long d'un parcours se déroulant dans un cadre grandiose, mais très sélectif.

«**Momo**» **Bojattoy** ne laissa à personne le soin d'imposer le rythme d'une course qu'il a réussi à mener de bout en bout, battant le record qu'il avait établi lors de la première édition en 2010, de plus d'une minute, suivi à distance par l'excellent **Emile Hermcar**, et ses camarades de club, le junior **Jawed Jefjafi** et les Cadets, **Majid Arbib** et **Karim Chabouchi**.

Chez les féminines, en l'absence d'**Hasna Benanaya**, l'internationale italienne, la pisane, **Rosella DÒRATA**, plusieurs fois championne d'**Italie Cross**, Semi-marathon, 10000m, n'avait aucun mal à se hisser dans le groupe de tête, pour une course de belle facture, alors qu'elle se trouvait en vacances à **Centuri** !

Comme quoi **Pino** peut voir loin et large pour les éditions à venir !

Un grand bravo à **Etienne**, à l'équipe qui a œuvré autour de lui ! Et après les podiums, douceurs garnissant un buffet copieux et varié !



Départ de la course des 13km50



Une belle jeunesse sur 3000m



Les jeunes handballeurs



Des ateliers suivis

31^{ème} Tournoi de l'Étoile Filante Bastiaise

Une épreuve grandiose qui fera date

Malgré un week-end pascal contrarié par une pluie constante, cette 31^{ème} Edition du tournoi de jeunes qui se déroulait au stade François Monti aura été grandiose et de grande qualité.

Nombreux auront été les spectateurs présents à cette grande fête pendant ces quatre jours, certes mouillés, mais passionnants.

De bien belles rencontres jouées avec un bon esprit et qui ont mis en valeur la qualité de ce tournoi grandiose.

La remise des trophées fut constamment applaudie et on adressera nos félicitations au président Jean Grisanti et à tous les dirigeants du club pour le bonheur qu'ils ont apporté à tous ces jeunes joueurs qui ont eu un comportement remarquable avec un état d'esprit très apprécié. Ils peuvent être fiers de cette grande fête.

U11 EXCELLENCE

Porto-Vecchio - Borgo (1-0)

En tête de leur poule respective, les jeunes Borgais ont réalisé un match de qualité et à la mi-temps rien n'était fait.

A la reprise, les Sudistes, grâce à Migone, parvenaient à ouvrir le score devant l'étonnant gardien borgais Granier. Malgré la vaillance des Borgais, les Moustiques tenaient bon et sortaient vainqueurs de cette catégorie.

U11 ELITE

Etoile - GFCBL (2-0)

Une rencontre longtemps au coude à coude entre ces deux belles formations applaudies par un public en extase.

Le jeune Gazier Gibert, excellent gardien, retardait l'échéance face à des Filantistes au potentiel supérieur. Mais le rusé Khelifi allait trouver l'ouverture et propulsait l'Etoile sur la plus haute marche du podium. Sur la fin, Calizi doublait même la marque.

U13 EXCELLENCE

Corte - Hyères (2-1)

Cette finale fut passionnante à suivre et les deux formations faisaient jeu égal. Juste avant le repos, le Varois Moutte parvenait à ouvrir le



score en trompant le gardien Leca. Les Hyérois pensaient avoir fait le plus difficile mais Trojani trouvait lui aussi l'ouverture et remettait les deux équipes à égalité.

La fin du match était passionnante mais le rusé Fabiani surprenait le gardien C. Torres et offrait le trophée aux montagnards Cortenais.

U13 ELITE

Hyères - Etoile 1-1 (4-2 tab).

Cette opposition, indécise jusqu'au bout, fut passionnante à suivre entre deux belles équipes qui ont ravi les nombreux spectateurs surpris par la qualité de cette rencontre.

On pensait, en fin de match, que le Filantiste Masson-Viale avait fait le plus difficile en battant le Hyérois Haret.

Finalement, et malgré l'excellent gardien Albertini, Noisier remettait les pendules à l'heure. On avait alors recours aux tirs au but et les Hyérois s'imposaient 4 tirs au but à 2. Mais quelle remarquable rencontre !

U15

Cavigal - Aix 0-0 (5-3 tab).

Après avoir sorti de leur chemin l'Etoile Filante (1-0) pour le Cavigal et Aix 2 (2-0) pour les Provençaux, les favoris se retrouvaient en lice pour la dernière confrontation.

Un choc qui devait tenir toutes ses promesses entre deux formations très proches, Saget, le gardien Niçois, et Ben Seim pour Aix en Provence s'interposant efficacement malgré les efforts des attaquants adverses. Les tirs au but étaient nécessaires pour les départager.

Les jeunes du Cavigal se révélaient supérieurs et s'imposaient 5 tirs au but à 3. Quelle belle finale tout de même !



A Settimana

18^{ème} semaine de l'année
du 29 avril au 5 mai 2011

Les fêtes : le 29, Catherine de Sienne, Ava - le 30, Robert, Rosemonde - le 1^{er}, Fête du Travail, Brioux, Jérémie - le 2, Boris, Zoé - le 3, Philippe, Jacques - le 4, Sylvain, Florian - le 5, Judith, Ange.

Un an déjà

Le 30 avril, Charles Pasqua, ancien ministre de l'Intérieur français, est condamné à un an de prison avec sursis pour une des trois affaires pour lesquelles il est jugé.

Le 1^{er} mai, à **Shanghai**, ouverture de l'exposition universelle qui durera six mois et à laquelle 200 pays participeront.

Le 2 mai, l'**Union européenne** décide d'octroyer une aide économique de 110 milliards d'euros à la **Grèce**.

Le 2 mai, dans l'**État du Tennessee**, des inondations provoquées par de violents orages font au moins onze morts et des centaines d'évacués.

Le 5 mai, des traces d'**ADN** sur lesquelles les enquêteurs de l'affaire du **petit Grégory** fondaient beaucoup d'espoirs n'ont rien révélé.

Le 5 mai, un tribunal de **Saint-Petersbourg** condamne à des peines de 18 et 19 ans de prison deux hommes qui avaient tué une adolescente et avaient découpé des parties de son corps pour les manger.

L'esprit du monde

L'argent ne fait pas le bonheur de celui qui n'en a pas.

Boris Vian

Le truc de la semaine

Si vous avez l'occasion de visiter une brocante et que vous désirez acheter quelque chose, essayez de le faire le plus tard possible. C'est, en général, à ce moment que les prix sont les plus bas, le vendeur étant

heureux de réaliser un chiffre d'affaires de dernière minute.

Les tablettes de l'Histoire

Le 30 avril 1988, Céline Dion remporte, pour la **Suisse**, le **Concours Eurovision de la chanson** avec «*Ne partez pas sans moi*».

Le 1^{er} mai 1994, le pilote de **Formule 1** brésilien **Ayrton Senna** décède à 34 ans à la suite d'un accident sur le circuit italien d'**Imola**.

Le 3 mai 1979, Margaret Thatcher devient la première femme Premier ministre britannique.

Petits conseils pratiques

Scier facilement

Pour rendre le travail de sciage d'une planche de bois plus facile, frottez préalablement celle-ci à l'aide d'un morceau de savon sec.

Pâte à crêpes

Si vous aimez les crêpes et souhaitez rendre votre pâte plus légère qu'à l'habitude, ajoutez-y un verre de bière blonde ou un blanc d'œuf que vous aurez battu en neige.

De belles lèvres

Pour éviter que vos lèvres ne se dessèchent et gercent, augmentez le dosage en vitamines A de vos menus. Ainsi, il sera bon de manger du poisson, du foie de veau, des produits laitiers et des jaunes d'œufs.

18^{esima} settimana di l'annu
da u 29 aprile au 5 maghju 2011

E feste : u 29, Catalina di Sienna - le 30, Rubertu - le 1, Festa di u Travagliu - le 2, Attanasiu - le 3, Filippu è Ghjacumu - le 4, Gregoriu l'Illuminatore - le 5, Anghjulu.

Rangement des pantalons

Un pantalon rangé sur un cintre conserve quelquefois la marque du pli à l'endroit où il est en contact avec le cintre. Pour éviter cela, prenez un rouleau de carton, comme ceux que l'on trouve au centre des essuie-tout, découpez-y une fente et placez-le sur la barre du cintre.

Ranimer un feu de bois

Si le feu est presque éteint dans votre barbecue et que vous désirez le faire reprendre rapidement, jetez-y une poignée de gros sel avant d'y déposer de nouvelles bûches.

Crochet à ventouse

Il arrive souvent qu'un crochet à ventouse se détache. Pour assurer un maintien ferme, il faut qu'il soit bien placé dès le départ. Pour cela, trempez la ventouse quelques secondes dans l'eau chaude avant de la placer. Ainsi ramollie, elle épousera parfaitement la surface du support.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

«Fiera di Castagniccia»

Retour sur l'événement du week-end pascal

Des conditions météorologiques mitigées n'ont peut être pas permis à l'édition 2011 de la «**Fiera di Castagniccia**» de convaincre le plus grand nombre, mais que les organisateurs du comité «**Terra è omi**» se rassurent, la qualité de l'événement lui procure la crédibilité nécessaire à œuvrer dans la continuité des objectifs fixés : pérenniser le rendez-vous et en faire la vitrine d'une **Castagniccia** dont les atouts en matière d'artisanat et de productions locales, sont bien réels.

Jeanjean Raffalli, qui a repris le flambeau du comité de foire, ne perd pas de vue que la tâche sera ardue mais que le jeu en vaut la chandelle : «*Cette foire doit être celle de toute la micro-région et doit concerner tous ses acteurs. C'est à cette condition que nous serons en mesure d'offrir une affiche à la hauteur de nos ambitions. Avec de nouveaux partenaires comme l'association Via Romana nous avons franchi un pallier. A nous de consolider ces acquis et de poursuivre nos efforts pour que le week-end pascal en Castagniccia devienne incontournable*».

L'édition 2011 a su jouer sur la diversité des animations et des exposants, rendant la promenade à la fois ludique et instructive. Avec le goût en plus, bien sûr, au gré des stands de saveurs, entre tradition et modernité. Du sucré-salé aux bouquets quelquefois surprenants.

De l'habituel, de l'originalité, de l'ouverture et des échanges ont rythmé ces deux jours de «*fiera*» à **Piedicroce**, avec du concret, puisque un livret a été édité sur le thème de la rencontre historique, au **couvent d'Orezza**, entre **Pascal Paoli** et **Napoléon Bonaparte**, en 1790, dont la rédaction a été confiée à l'historien **Antoine-Marie Graziani**.

La **Castagniccia** met en valeur son histoire et ses hommes et la matière ne manque pas. Autant de pages que le comité «**Terra è omi**» aura à cœur d'écrire et de mettre en scène... à l'occasion des futures foires.



Le tournage sur bois a été l'attraction du week-end



C'est en présence de Joseph Castelli que la foire a été inaugurée



Fiera moutarde corse : L'atelier de la moutarde corse de Dominique Variot



Les traditionnels migliacci di Pasqua



La foire a été le cadre d'une journée de confirmation des chiens de race cursinu



Biscuits, miel et confiture



pépinières

JOURNEE PORTES OUVERTES

DU 21 au 1 MAI

**DE 9 H A 12 H - 14 H 19 H
NON STOP LES WEEK END**

- 40 %

SUR LES HAIES

- 30 %

**SUR ARBRES ET
ARBUSTES**

Route de la Canonica (à côté de l'église Canonica)

20290 LUCCIANA - Tél. 04 95 30 77 97 - 04 95 33 01 99

www.corse-paysage.com